

**OFIS** store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760<sup>®</sup>  
+ Imprimante HP 1515

**145.000 FCF**

STOCK LIMITE

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offers

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

# LA SEMAINE AFRICAINE



[www.lasemaineafricaine.net](http://www.lasemaineafricaine.net)

N° 3596 du Mardi 31 Mai 2016 - 64<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -

CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## O.d.d (Objectifs de développement durable)

**Le Congo appelé à développer son agriculture et améliorer le climat des affaires**

(P.5)

## Pade (Projet d'appui à la diversification de l'économie)

**Lancement d'un programme de formation en faveur des entreprises du secteur portuaire à Pointe-Noire**

(P.15)

## 12<sup>e</sup> édition du festival international N'sangu Ndji Ndji

**Une fête placée sous le thème «Pointe-Noire et changement climatique»**

(P.12)

**EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE "EOG 6,5 % NET 2016 – 2021" EMETTEUR: ETAT GABONAIS**

Page 8

## Baccalauréat, session de juin 2016

**Le premier ministre Clément Mouamba s'est rassuré que le bac va bien se dérouler**

(P.3)

## Ministère de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie

**Claude Alphonse N'Silou face au phénomène des érosions à Brazzaville**



Un ravin au quartier Mont Boukiero, à Brazzaville (P.7)

## Vie politique nationale

**L'opposition I.d.c-Frocad demande la remise en liberté de ses responsables toujours détenus**

(P.6)

## Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire

**Désormais, les mineurs interdits d'accès aux aires et salles de jeux lucratifs**

**Roland Bouiti Viaudo (au milieu)**

(P.11)



**OKEN PALACE HOTEL**  
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !  
A partir de 25.000 Fcfa

**OKEN PALACE HOTEL**

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.  
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 . 05 513 13 73 . 06 642 42 89

**B** **En partenariat** **S&C CONSULTING** **1 Mois**  
 Bureau de Gestion & d'Urgence fiscale de Pointe Noire Cabinet Stratégies & Concepts Consulting d'Abidjan

**ORGANISENT**

**Séminaires FORMATIONS CONTINUES & Renforcement de capacités**

Pour les Responsables Comptables, Comptables, Assistants ou Stagiaires Comptables, Contrôleurs de gestion, Etudiants en Comptabilité, Finance ou Audit financier. Toutes personnes souhaitant acquérir les bases fondamentales, ainsi que la maîtrise de la gestion d'entreprise, de la comptabilité et de la fiscalité

**MODULE I- L'ENTREPRISE ET VOUS**  
**MODULE II- LA PRATIQUE COMPTABLES**  
**MODULE III- LA PRATIQUE FISCALE**  
**MODULE IV- LA PRATIQUE ADMINISTRATIVE EN ENTREPRISE**

**Objectif général**  
 Afin d'être efficaces, les comptables doivent aujourd'hui concilier le pilotage vers les résultats, par la parfaite connaissance de l'entreprise et la gestion administrative, la maîtrise des techniques de base de la comptabilité et de la fiscalité pour une excellente traduction des chiffres avec les partenaires de l'entreprise. Comprendre ce qui est attendu du comptable. Maîtriser les techniques essentielles : Immobilisations, Inventaires, analyses, ... Savoir communiquer.

Nombre limité. Déroulement, en soir (ou lundi au vendredi). Prendre contact avec le secrétariat pour plus d'informations  
 Inscription Sur place : cabinet BGUF, quartier sympathique, non loin de la pharmacie LATIN, M'vumvou, P/Noire Tél: 06 627 27 58 / 05 068 87 87

**PIMAK CONGO**  
**Société A Responsabilité Limitée**  
**Capital social: 1.000.000 francs CFA**  
**Siège social: 01, Avenue William Guynet - Immeuble OBAMBI Ex-Central Bar**  
**Centre-ville - Brazzaville**  
**RCCM: CG/BZV/16 B 6461 - République du Congo**

**INSERTION LEGALE**

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du neuf mai deux mil seize, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:  
**Forme:** Société A Responsabilité Limitée régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique et les statuts;  
**Objet Social:** La Société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:  
 - Vente du matériel de cuisine, de restaurant et tous produits de la firme PIMAK;  
 Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application, le développement ou de rendre rémunérateur.  
**Dénomination:** PIMAK CONGO;  
**Siège Social:** Le siège social est fixé à Brazzaville, 01, Avenue William Guynet, Immeuble OBAMBI, Ex-Central Bar, Centre-ville (République du Congo);  
**Durée:** La durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;  
**Capital Social:** Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement;  
**Administration de la Société:** Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur BANT-SIMBA Guy Roger a été nommé, en qualité de gérant de la Société, pour une durée de deux ans;  
**Dépôt légal:** Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 24 le mai 2016, sous le numéro 16 DA 397;  
**Immatriculation:** La Société dénommée PIMAK CONGO est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro RCCM: CG/BZV/16 B 6461.

**Pour avis,**  
**Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA,**  
**Notaire**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE**

**Unité de Coordination du Projet**  
**B.P 14 564 Brazzaville, République du Congo,**  
**Tel : +242 05 616 95 74/06 817 06 33,**  
**Courriel : pfdecongo2011@yahoo.com**

**AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET**  
**N° 014/MEFDDE/CAB-PREDD/2016**

« Recrutement sur le plan national d'un consultant individuel chargé de la mise en place d'un mécanisme de remontée d'informations et de recours du processus REDD+ en République du Congo »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un don additionnel (TF0A1223), pour le financement des activités du Projet de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit don pour financer les services de consultants ci-après : Recrutement d'un consultant individuel chargé de la mise en place d'un mécanisme de remontée d'informations et de recours du processus REDD+ en République du Congo.
2. L'objectif poursuivi est d'appuyer, en collaboration avec un consultant recruté sur le plan international, la Coordination Nationale REDD dans l'amélioration et la finalisation du draft du mécanisme de remontée d'informations et de recours formulé par la cellule juridique, en passant en revue les expériences pertinentes nationales et étrangères. La durée de la mission est de cinq (05) mois.
3. L'Unité de coordination du Projet Forêt et Diversification Economique PFDE, en sa qualité d'agent fiduciaire actuel du PREDD, invite les candidats individuels admissibles à manifester leur intérêt, en français, à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (qualifications, expérience professionnelle dans le domaine, missions similaires exécutées etc.).
4. Le dossier de candidature devra comporter les renseignements suivants : Curriculum-vitae actualisé indiquant notamment l'expérience professionnelle antérieure du consultant dans le domaine de la mission ainsi que l'adresse complète du candidat.
5. Sur cette base, un Consultant individuel sera sélectionné par comparaison des Curriculum-vitae conformément aux Directives de la Banque « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 ».
6. Le profil souhaité des candidats est le suivant: Niveau (BAC + 5 au moins) en études sociologiques ou anthropologiques, de préférence liées à la gestion de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, des forêts, des terres et des populations autochtones ; expérience dans le domaine de règlement des conflits et/ou dans des processus participatifs de consultation des parties prenantes ; expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans les domaines suscités ; connaissance approfondie sur les régimes fonciers et droits coutumiers dans le Bassin du Congo ; connaissance avérée du processus REDD+ ; capacité d'organisation et d'animation du travail en équipe et de la communication écrite et orale avec une parfaite connaissance du français, du lingala, du kituba et d'autres dialectes constitue un atout ; l'expérience de travail avec les communautés locales et autochtones serait un atout ; expérience prouvée d'au moins (2) missions similaires.
7. Les candidats intéressés peuvent s'adresser à l'Unité de Coordination du Projet Forêt et Diversification Economique à l'adresse électronique pfdecongo2011@yahoo.com, copie à predd.cg@hotmail.com pour obtenir des informations supplémentaires éventuelles.
8. Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être déposés sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le Mardi 14 Juin 2016:

Coordination Nationale REDD  
 Immeuble J-370/V, Quartier OCH, Arr.3-Moungali-  
 Brazzaville, République du Congo  
 Courriel : pfdecongo2011@yahoo.com, copie à predd.cg@hotmail.com  
 Brazzaville, le 25 Mai 2016  
**Le Coordonnateur du PFDE**  
**Joachim KONDI**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE**

**Unité de Coordination du Projet**  
**B.P 14 564 Brazzaville, République du Congo,**  
**Tel : +242 05 616 95 74/06 817 06 33,**  
**Courriel: pfdecongo2011@yahoo.com**

**AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET**  
**N° 015/MEFDDE/CAB-PREDD/2016**

« Recrutement sur le plan national d'un consultant individuel chargé de développer une application informatique de gestion du mécanisme de remontée d'informations et de recours du processus REDD+ en République du Congo »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un don additionnel (TF0A1223), pour le financement des activités du Projet de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit don pour financer les services de consultants ci-après : Recrutement d'un consultant individuel chargé de développer une application informatique de gestion du mécanisme de remontée d'informations et de recours du processus REDD+ en République du Congo.
2. Les objectifs poursuivis sont de concevoir une application web de gestion du mécanisme et de former les organes de gestion du processus REDD+ à l'utilisation de ce logiciel. La durée de la mission est de quatre (04) mois.
3. L'Unité de coordination du Projet Forêt et Diversification Economique PFDE, en sa qualité d'agent fiduciaire actuel du PREDD, invite les candidats individuels admissibles à manifester leur intérêt, en français, à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (qualifications, expérience professionnelle dans le domaine, missions similaires exécutées, etc.).
4. Le dossier de candidature devra comporter les renseignements suivants : Curriculum-vitae actualisé indiquant notamment l'expérience professionnelle antérieure du consultant dans le domaine de la mission ainsi que l'adresse complète du candidat, copies des diplômes et certificats obtenus.
5. Sur cette base, un Consultant individuel, sera sélectionné par comparaison des Curriculum-vitae conformément aux Directives de la Banque « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 ».
6. Le profil souhaité des candidats est le suivant: Niveau (BAC + 5 au moins) en génie informatique; Justifier au moins cinq (05) ans d'expérience dans le développement des applications informatiques web; connaissance expérimentale en administration des bases de données ou réseaux ; bonne connaissance en génie logiciel applicatif des langages de programmation classiques (C++, Visual Basic, W Language, etc.) ; bonne maîtrise des outils en développement web ou langages en open source (PHP, Java, WebDev, html, XML, Java, SQL, Photoshop,...) ; bonne utilisation des principaux CMS notamment Joomla, WordPress, et Drupal; Manipuler les bases de données SQL ou MySQL à travers les serveurs locaux comme Xampp ou Wampp; bonne et fluide communication; Parfaite connaissance du français ; la connaissance de l'anglais serait un atout.
7. Les candidats intéressés peuvent s'adresser à l'Unité de Coordination du Projet Forêt et Diversification Economique à l'adresse électronique pfdecongo2011@yahoo.com, copie à predd.cg@hotmail.com pour obtenir des informations supplémentaires éventuelles.
8. Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être déposés sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le Mardi 14 Juin 2016:

Coordination Nationale REDD  
 Immeuble J-370/V, Quartier OCH, Arr.3-Moungali-  
 Brazzaville, République du Congo  
 Courriel : pfdecongo2011@yahoo.com, copie à predd.cg@hotmail.com,  
 Brazzaville, le 25 Mai 2016  
**Le Coordonnateur du PFDE**  
**Joachim KONDI**

Baccalauréat, session de juin 2016

Le premier ministre Clément Mouamba s'est rassuré que le bac va bien se dérouler

76.000 candidats affrontent le baccalauréat général, dès le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016. Ils sont répartis dans 175 centres, dont 84 à Brazzaville, 89 dans les autres départements et deux centres en Angola (Cabinda et Luanda). Le déploiement des jurys par voie aérienne et routière s'est effectué à partir du 26 mai. Pour se rassurer des préparatifs des différents examens d'Etat, notamment les baccalauréats général et technique, sessions de juin 2016, le premier ministre, chef du gouvernement, Clément Mouamba, a effectué une visite dans les deux D.e.c (Directions des examens et concours) de l'enseignement général et technique. Il a félicité le personnel pour le travail abattu, malgré les pénibles conditions dans lesquelles ils travaillent.

Pour sa visite dans les deux directions en charge de la préparation du bac général et du bac technique, le premier ministre Clément Mouamba était accompagné d'Anatole Collinet Makosso, ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, et Antoine Nicéphore Thomas Fylla Saint Eudes, ministre de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi. Clément Mouamba a attiré l'attention de tous, pour la réussite de cette fin d'année scolaire. Il a ainsi constaté que toutes les conditions étaient réunies pour le déroulement des épreuves, particulièrement le baccalauréat général, dont la session démarre, le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016. «Je me suis rendu compte des conditions de travail de la D.e.c. J'ai pris la juste mesure de leurs besoins, j'ai constaté que c'est un personnel très dévoué, certains d'entre eux travaillent, de

jour comme de nuit. Je félicite leur directeur et les chefs de services qui font un travail énorme, sans bruit. Cela mérite d'être félicité et signalé», a-t-il dit, à l'issue de sa visite à la D.e.c de l'enseignement général. A propos des conditions de travail, le chef du gouvernement a affirmé qu'une solution adéquate sera prise, très prochainement. «Les conditions de travail sont précaires. Certains d'entre eux travaillent dehors. Heureusement qu'il ne pleut plus. Nous devons, dans les prochaines années, améliorer les conditions de travail. Cela sera fait», a-t-il rassuré. Le premier ministre a, en outre, mis en garde toute personne qui tenterait d'entacher la crédibilité des examens d'Etat, comme cela s'est fait, l'année dernière. «Nous avons tous eu honte, en tant que parents. Des enfants frustrés, à cause d'une intrusion malveillante qui a entaché la crédibilité des examens; donc, tout le système éducatif entaché.



De g. à dr: Clément Mouamba, les deux ministres de l'enseignement et le D.e.c technique à la fin de la visite.



Les membres du jury de la D.e.c générale à pied d'oeuvre.

Cela n'est plus une chose à tolérer. Ma visite m'a permis d'être rassuré que rien ne pourra se reproduire, en 2016», a-t-il indiqué.

Le baccalauréat technique, dont la

session commence le mardi 7 juin prochain, compte 18.934 candidats, sur toute l'étendue du territoire national. A la D.e.c de l'enseignement technique, le constat est presque le même. Le premier ministre Clément Mouamba a, tout de même, appelé le personnel à un comportement responsable, pour que l'échec de l'année passée ne se reproduise plus. «J'ai constaté que c'est un personnel organisé, il travaille dans des conditions difficiles voire précaires, mais il m'a rassuré que tout le travail est prêt et les examens vont se dérouler dans des conditions optimales. Au-delà de cela, souvenez-vous que le bac général a eu des problèmes, l'année dernière, à l'enseignement technique, il n'y a pas eu de souci, mais cela n'est pas exclu», a-t-il précisé. Il a rappelé que les sujets doivent être sécurisés, pour que les diplômés congolais soient crédibles. «Un examen se mérite. Toutes les fraudes sont à proscrire. Nous sommes dans un monde mondialisé, si les diplômés congolais sont suspectés, c'est tout le pays qui est suspecté. Cela est totalement inacceptable. C'est aussi ça la rupture», a-t-il déclaré.

Esperancia  
MBOSSA-OKANDZE

Baccalauréat général, session de juin 2016

Une grande bataille contre les tricheurs, fraudeurs, corrupteurs et corrompus

Dans un ultime entretien qu'il a eu, samedi 26 mai 2016, à l'auditorium du Ministère des affaires étrangères, à Brazzaville, avec les membres du jury, les parents d'élèves, les responsables d'écoles privées et les acteurs impliqués dans la tenue de la session du baccalauréat général qui démarre le mercredi 1<sup>er</sup> juin, Anatole Collinet Makosso, ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, a sévèrement mis en garde tous ceux qui sont tentés par l'esprit de fraude et de corruption. Raison pour laquelle, il a rappelé les mesures prises pour contrer tout élan de fraude au bac, cette année. Histoire de ne plus retomber dans les errements de l'année dernière. Sanctionnant la formation du second cycle, le baccalauréat est un grand examen d'Etat qui ouvre les portes de l'enseignement supérieur et qui récompense les élèves ayant bien travaillé. L'année dernière, le taux de réussite n'était que de 10%, au Congo. Ce niveau inquiétant témoigne des faiblesses du système éducatif national qui a du mal à assurer une bonne formation des futurs cadres du pays.

Le ministre Anatole Collinet Makosso a mobilisé ses services, pour que, cette année, la session du bac se tienne dans de bonnes conditions. Il n'a pas hésité de visiter quelques localités du département du Pool, comme pour montrer sa détermination à assurer le succès de cette session. «Nous devons tous être vigilants, à commencer par nos surveillants des salles, qui nous causent beaucoup de soucis, et qui, au lieu de surveiller les élèves, surveillent, plutôt, les membres du jury», a-t-il fait savoir, lors de la rencontre avec les membres du jury, à Brazzaville, comme pour tordre le cou à la petite corruption qui fleurit à la période des examens d'Etat, faisant ainsi écho au 7<sup>e</sup> rapport circonstancié de l'Observatoire anticorruption qui stipule: «Malgré les dispositions prises pour arrêter les cas de fraude, certains candidats ont pu infiltrer dans les salles, les sujets traités ou les téléphones, heureusement, qui ont vite été saisis, par le jury ou les agents de sécurité». «Donc, les surveillants peuvent bien se permettre de laisser passer ces enfants avec leurs objets de tricherie», a fait remarquer le ministre, qui a tapé du poing sur la table, pour que pareils comportements ne se reproduisent plus.

Il faut signaler que «ces saisis n'ont pas été opérés par les surveillants de salles, qui présentaient, déjà, des attitudes partisans et surtout sympathisaient avec les candidats et signalaient aux candidats les mouvements des agents de sécurité, des jurys et autres acteurs impliqués dans l'organisation de ces examens», selon ce rapport.

S'agissant de la fameuse fuite des matières diffusées par «certains vendeurs d'illusions» dans les réseaux sociaux, le ministre Makosso a mis en garde les parents d'élèves. Si le ministre en charge de l'enseignement ne sait rien sur la composition des sujets d'examen, ce n'est pas n'importe quel individu qui sera au parfum de cela. «J'en appelle donc aux chefs d'établissements et parents d'élèves de ne pas céder à ces marchands d'illusions, des escrocs qui vont, certainement, leur soustraire de l'argent, par des moyens frauduleux et, au bout du compte, ne pas être en mesure d'accomplir cette basse besogne. Par ce que je peux vous dire, si moi, le ministre qui organise les examens, je ne suis pas capable de faire admettre un enfant, ni connaître la composition des sujets, à plus forte raison ceux qui sont loin du système d'organisation des examens. Ne cédez pas à ces auteurs de crime organisé», a-t-il fait savoir. Autant dire que cette année, des mesures ont été suffisamment prises pour que la race des fraudeurs, corrupteurs et corrompus n'ait pas à imposer sa loi. Mais, le grand test, c'est à partir de demain, mercredi 1<sup>er</sup> juin.

Le ministre a eu également un échange avec les élèves. Il les a exhortés à adopter un comportement responsable, durant la période du baccalauréat et à donner le meilleur d'eux-mêmes pour leur admission.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Ministère de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi

Les projets financés par l'A.f.d seront exécutés normalement

A l'issue d'une séance de travail qu'il a eue, mardi 24 mai 2016, avec Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes, ministre de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, Stéphanie Madoule, directeur de l'A.f.d (Agence française de développement) au Congo, a rassuré que les projets financés par l'A.f.d seront exécutés

normalement.

Au cours de la séance de travail, les deux parties congolaise et française ont fait le tour d'horizon des projets déjà exécutés dans la période de 2007 à 2009, entièrement financés par l'A.f.d, et ceux qui sont en cours de réalisation, pour un montant de 12 millions d'euros (environ 7 milliards de francs Cfa). D'autres projets sont susceptibles d'être financés, dans l'avenir, notamment la formation du personnel para-médical,

ainsi que des enseignements et cadres, pour la maîtrise de certains aspects techniques et la formation qualifiante, pour une enveloppe estimée à hauteur de 8 millions d'euros. Outre cela, Stéphanie Madoule a félicité les autorités congolaises, pour les efforts consentis dans l'amélioration des conditions de vie des populations. Avant de souligner que l'A.f.d est prête à aider le Congo dans tous les domaines.

Pascal BIOZI KIMINO

**BSCA Bank**  
Banque Sino-Congolaise pour l'Afrique

Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 53.342.800.000 Francs CFA, RCCMCG/BZV/14 B 5578  
Siège Social: Immeuble Diamond, Avenue de l'Amitié, B.P: 199, Brazzaville, République du Congo.  
Tél: +242 223 303 888 - E-mail:service@bscabank.com http://www.bscabank.com N°01/2016

Brazzaville,

CONVOCATION A LA 1<sup>ère</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA BSCA.BANK DU 15 JUIN 2016

Aux Actionnaires de la BSCA.Bank

J'ai l'honneur de vous informer que la 1<sup>ère</sup> Réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires pour l'année 2016 de la BANQUE SINO-CONGOLAISE POUR L'AFRIQUE, en sigle BSCA.Bank, aura lieu, à Brazzaville, le 15 juin 2016, à 10H00, dans la Salle de Réunion de la TOUR SNPC, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Vérification des présences;
- 2) Examen et adoption du projet d'ordre du jour;
- 3) Présentation du Rapport des commissaires aux comptes au titre de l'article 715 de l'AUSCGIE de l'OHADA;
- 4) Approbation des Comptes annuels - Exercice 2015;
- 5) Approbation de l'affectation de la perte au compte de Report à nouveau;
- 6) Approbation du Rapport annuel de la BSCA.Bank pour l'année 2015;
- 7) Approbation du Rapport de gestion de la BSCA.Bank pour l'année 2015;
- 8) Promotion et départ de deux Administrateurs congolais;
- 9) Approbation de la désignation de deux nouveaux Administrateurs congolais;
- 10) Approbation du contrat de service du Président du Conseil d'administration;
- 11) Information du défaut de libération par l'actionnaire MPC de sa quote-part au capital de la BSCA.Bank, au titre de la deuxième tranche.
- 12) Divers.

La participation par vidéoconférence ou conférence téléphonique est admise et la présence de tous est vivement souhaitée.



## Airtel Congo et Canal+ unis pour la Promotion de EASY TV

Le mercredi 18 mai 2016, à l'esplanade de la Direction départementale d'Airtel Congo, sise au centre-ville de Pointe-Noire, a eu lieu la cérémonie de signature du partenariat entre Airtel Congo et EASY TV de Canal Plus Congo, en présence du Directeur Marketing, représentant le Directeur Général d'Airtel Congo, Monsieur IZOUMA SIDIBE, Madame Alix LEBRAT, Directrice Générale de Canal Plus Congo, Marlène MPASSI, Marketing Manager de Airtel Money, des agents Airtel, des abonnés et de nombreux autres invités, sous l'animation de l'artiste comédien KABA NDOUDI.

Ce partenariat permet aux abonnés Airtel de s'abonner (dans les boutiques Airtel partenaires) ou de renouveler leurs abonnements au bouquet EASY TV, à partir de leurs téléphones portables, via le service Airtel money, et accéder ainsi à 30 chaînes de télévision au prix de 6.000F. CFA/Mois.

Dans son mot d'ouverture, IZOUMA Sidibe a retracé le cheminement de ce partenariat «gagnant-gagnant» qui n'a cessé de s'enrichir d'offres innovantes qui simplifient la vie de nos consommateurs. Puis il a fait savoir: «Depuis la signature de ce partenariat, les abonnés Airtel ont la possibilité de se réabonner aux différents bouquets de Canal +, à partir de simples téléphones, par SMS, via Airtel money et Airtel money est un service révolutionnaire qui a changé le quotidien des Congolais, par sa simplicité et surtout, par sa sûreté».

Rappelons qu'Airtel Congo est le leader incontesté du marché du mobilBanking au Congo avec des partenariats de taille comme: Canal+, Total, SNE, PARK'N SHOP, CASINO. «Aujourd'hui encore, c'est une nouvelle opportunité qui est offerte aux abonnés Airtel de Pointe-Noire, en particulier, et aux Congolais, en général, de pouvoir souscrire à l'offre EASY TV par Airtel money».

En effet, avec Airtel money, s'abonner à EASY TV se fait en temps réel et sans se déplacer.

Il a clos son propos, en félicitant la Directrice de Canal Plus Congo, pour la confiance renouvelée, ainsi que les équipes techniques des deux entreprises qui ont mis ce service sur le marché pour la satisfaction et le bonheur de leurs clients communs.

Prenant la parole, à son tour, Mme Alix LEBRAT s'est réjoui de la signature de ce partenariat, en déclarant: «Je suis heureuse, ce soir, parce qu'à partir de demain, nous aurons la joie de pouvoir vendre les kits EASY TV dans le réseau Airtel qui est le premier grossiste à Pointe-Noire et grâce à cela, notre réseau distribution pour EASY TV va se développer très fortement. Airtel money est une technologie très innovante dans laquelle je crois, car elle simplifie beaucoup la vie de nos abonnés».

Il faut noter que ce partenariat concerne, à la fois, la partie distribution et la partie réabonnement de EASY TV.



M. Izouma Sidibe et Mme Alix Lebrat (au milieu).



Mme Alix Lebrat.



M. Izouma Sidibe.

O.d.d (Objectifs de développement durable)

## Le Congo appelé à développer son agriculture et améliorer le climat des affaires

Le gouvernement, en partenariat avec le système des Nations unies, a organisé, vendredi 20 mai 2016, un atelier national de préparation au lancement de l'agenda 2030 et des O.d.d (Objectifs de développement durable) au Congo. Ouvert par Sosthène Ferdinand Likouka, directeur de cabinet du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, l'atelier, qui s'est déroulé à l'Unic (Centre d'information des Nations unies), à Brazzaville, a regroupé près d'une centaine de participants issus de la société civile, du secteur privé, du système des Nations unies et de quelques départements ministériels impliqués dans l'atteinte des O.d.d au Congo, dont la réalisation passe par le développement de l'agriculture et l'amélioration du climat des affaires, selon les participants à ce atelier.

C'est en présence du coordonnateur du système des Nations unies, représentant résident du Pnud (Programme des Nations unies pour le développement), Anthony Kwaku Ohemeng-Boamah, du directeur général du plan et du développement, Jean-Christophe Okandza et du directeur général de l'économie, Michel Niama, que l'atelier national de préparation au lancement de l'agenda 2030 et des O.d.d a été ouvert. Il a eu pour objectif de communiquer et d'échanger sur l'agenda et les défis de mise en œuvre des O.d.d. Plus de 193 pays ont adopté, le 25 septembre 2015, au sommet des Nations unies, à New-York, le nouvel agenda de développement mondial, appelé «Agenda 2030» et 17 O.d.d (Objectifs de développement durable). Adoptés la veille de la fin des

O.m.d (Objectifs du millénaire pour le développement) fixée au 31 décembre 2015, les 17 nouveaux objectifs se fondent sur les huit objectifs des O.m.d établis en 2000 et visant à lutter contre la pauvreté. Au cours des 15 dernières années, les O.m.d ont encadré les actions pour le développement dans le monde. Des progrès ont été réalisés, ce qui témoigne de la valeur d'un tel programme unificateur par des objectifs et des cibles précis. En l'espace de 20 ans, 40% des personnes vivant dans la pauvreté ont pu se libérer des affres de ce fléau social. Cependant, malgré ces progrès, la pauvreté accable encore un grand nombre de personnes. D'où la portée et l'ambition du nouvel agenda, qui pourra permettre de faire des progrès appréciables en termes de développement



Le présidium, à l'ouverture de l'atelier.

humain et de promotion de la paix. Comme le signale le secrétaire général des Nations unies, a dit le représentant du Pnud, «c'est un programme pour les gens, qui vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes... Un programme de prospérité partagée, de paix et de partenariat. Il reflète l'urgence de l'action climatique. Il se fonde sur l'égalité des sexes et le respect des droits de tous les êtres humains. Et surtout, il garantit que personne ne sera laissé-pour-compte». Pour Anthony Kwaku Ohemeng, la réalisation des O.d.d passe, résolument, par un véritable changement de paradigme des Etats, à travers une intégration et une cohérence dans les politiques et actions de développement. Ces objectifs sont un outil important qu'il est souhaitable de voir être intégré, rapidement, aux stratégies

nationales de développement au Congo. Dans la même lancée, ouvrant les travaux de l'atelier, Sosthène Ferdinand Likouka a indiqué que la réussite de ce programme transformateur est, cependant, tributaire de la détermination de tous les acteurs de l'économie congolaise dans sa mise en œuvre, afin d'atteindre les résultats escomptés. A l'issue d'une journée d'échanges, les participants ont formulé quelques recommandations, entres autres, l'amélioration du climat des affaires au Congo, la création des modalités pour le développement de l'agriculture, l'implication de la société civile qui pourrait promouvoir les O.d.d, directement et indirectement.

Esperancia  
MBOSSA-OKANDZE

Lycée Chaminade (Brazzaville)

## Alphonse Ndinga porté en terre, au cimetière Bouka

Décédé des suites d'une courte maladie, jeudi 19 mai 2016, au C.h.u-B (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville, Alphonse Ndinga, chef de service de la scolarité, de l'orientation et des œuvres au lycée Chaminade, a été inhumé, samedi 28 mai 2016, au cimetière Bouka. Après le recueillement au lycée précité, en présence d'Alain Claude Danguouama, proviseur, des collègues et élèves.

Né le 14 mars 1957, au village Linkanga, district de Mossaka,

dans le département de la Cuvette, Alphonse Ndinga intègre la Fonction Publique, le 29 mars 1991. Il débute en tant qu'économiste, le 27 mai de cette même année, au lycée Drapeau Rouge, devenu lycée Chaminade. Le 27 octobre 2000, il est muté au lycée de la Révolution, où il poursuit sa mission d'économiste. En 2004, pendant que Jean Fidèle Otalou prend ses fonctions, en tant que proviseur du lycée Chaminade, Alphonse Ndinga intègre, également, ce lycée, comme chef de service de la scolarité, de l'orientation et des œuvres, poste qu'il a assuré jusqu'à son rappel à Dieu.

Ces collègues, ainsi que les

élèves retiendront de lui les vertus d'un homme bon, travailleur et serviable. Alphonse Ndinga laisse cinq enfants.

La Semaine Africaine présente ses condoléances les plus émues à l'ensemble du personnel, aux élèves, ainsi qu'à la famille biologique de notre regretté Alphonse Ndinga.

Que le Dieu de bonté infinie t'accueille dans sa demeure!

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA



## Parti pour l'Action de la République Mâ (P.A.R.)

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Président du Parti pour l'Action de la République Mâ (P.A.R.), Anguios NGANGUIA ENGAMBE, informe la presse nationale et internationale, qu'il organise, à son siège du P.A.R., la conférence de presse sur le thème: «Le dialogue de la paix et les préparatifs des élections législatives, locales et sénatoriales, en 2016 et 2017, pour la crédibilité de l'évolution des institutions de la République du Congo, le mercredi 1er juin 2016, à 10 heures. Il invite, par la même occasion, la presse nationale, internationale, les membres de son Parti et l'équipe d'évolution des idées neuves de sa campagne du 20 mars 2016, à venir écouter le Démocrate congolais, le Président du Parti pour l'Action de la République Mâ (PAR), Anguios NGANGUIA ENGAMBE. Vive la démocratie participative et sociale! Vive la République du Congo!

Anguios NGANGUIA ENGAMBE

## O.c.e.a.c (Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale)

### Renforcer les capacités des acteurs clés de santé en éthique et bioéthique

Le siège du Ciespac (Centre inter-Etats d'enseignement supérieur en santé publique d'Afrique centrale), à Brazzaville, a abrité, du 23 au 26 mai 2016, un atelier de renforcement des capacités en éthique et bioéthique des investigateurs de la recherche en santé en Afrique centrale.

Organisé par l'O.c.e.a.c., sous la supervision du Ministère de la santé et de la population, cet atelier a regroupé trente participants, cadres de santé ressortissants des pays de la Cemac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), sous le patronage de Benjamin Ossombo, directeur de cabinet par intérim de la ministre de la santé et de la population, en présence de Mme Elisabeth Patricia Fayette, directrice du Ciespac, représentante du secrétaire exécutif de l'O.c.e.a.c. La recherche fait partie de l'arsenal nécessaire dans la lutte contre ces fléaux, estime Mme Elisabeth Patricia Fayette. C'est pourquoi, le Cersac (Comité d'éthique pour la recherche en Afrique centrale), en tant que comité d'éthique multi-pays, «utilise une approche efficace en temps opportun pour la standardisation de l'évaluation éthique de la recherche en santé en Afrique centrale», a-t-



Photo de famille des organisateurs et participants à l'atelier.

elle expliqué, dans l'allocation d'ouverture de l'atelier qui avait plusieurs objectifs spécifiques, parmi lesquels: la formation des acteurs clés et des bénéficiaires sur leurs rôles et responsabilités dans la conduite, la gestion, l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des projets de recherche; sur la réglementation internationale, en vue de son application au niveau des pays de la sous-région et le renforcement de la plateforme sous-régionale d'échange et de communication du comité d'éthique, en partenariat avec l'O.m.s (Organisation mondiale de la santé). L'atelier a permis la formation de 14 chercheurs en éthique et bioéthique, avec impacts immédiats sur la conduite des projets de recherche qui seront mis en œuvre dans les mois suivant la formation; l'adoption d'un plan

de pérennisation des acquis du projet, à l'issue de la plateforme d'échange et de communication. Pour Benjamin Ossombo, qui a ouvert les travaux de cet atelier, «le choix de la tenue de cet important atelier au sein du Ciespac, à Brazzaville, n'est pas le fait d'un hasard. Le Ciespac est l'unité opérationnelle pour les formations en santé publique. Il a pour mission de former et de renforcer les capacités techniques et managériales des acteurs de santé publique d'Afrique centrale et de mener une recherche de pointe sur les problèmes prioritaires de santé, afin de contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations d'Afrique centrale», a-t-il souligné.

Marcellin MOUZITA  
MOUKOUAMOU

## Education

### Campagne de sensibilisation à la sexualité et la prévention des grossesses précoces

Le Fnuap (Fonds des Nations unies pour la population) a organisé, samedi 13 mai 2016, en partenariat avec le comité multisectoriel d'éducation à la sexualité et de prévention des grossesses précoces en République du Congo et le Fawé (Forum des éducatrices africaines), une campagne de sensibilisation sur l'éducation complète à la sexualité et la prévention des grossesses précoces dans les établissements scolaires. La cérémonie de lancement de cette campagne s'est déroulée au C.e.g Agostino Neto, à Talangaï (arrondissement 6 de Brazzaville), en présence de Mmes Barbara Laurenceau, Rosalie Kama-Niamayoua, etc.

La campagne de sensibilisation sur l'éducation complète à la sexualité et la prévention des grossesses précoces dans les établissements scolaires est la première exécutée du plan triennal 2016-2018 du comité multisectoriel mis en place en juillet 2015, suite à un accord entre le gouvernement de la République du Congo et le Fnuap. Elle s'inscrit dans la suite logique du premier forum sur l'éducation à la sexualité



Rosalie Kama-Niamayoua.

et santé sexuelle des adolescentes, adolescents et jeunes, tenu les 11 et 12 décembre 2015, à Brazzaville. En effet, l'éducation complète à la sexualité est une approche de l'éducation à la sexualité fondée sur les droits et axée sur le genre en milieu scolaire et extra-scolaire. Son objectif est de doter les élèves (adolescent et jeunes) de connaissances, de compétences, d'attitudes et de valeurs qui leur permettront de développer une vision positive de leur sexualité, dans le contexte de leur développement émotionnel et social. Pour le Fnuap, l'investissement dans les adolescentes donne des bénéfices énormes. «Si nous pouvons faire en sorte que même la plus pauvre, la plus marginalisée des adoles-



Barbara Laurenceau.

centes soit en mesure de rester à l'école, soit protégée contre les mariages précoces et la violence, ait accès à l'information et aux moyens d'éviter les grossesses non désirées, soit dotée de compétences, que des choix et des opportunités lui soient offertes, elle aidera à bâtir un avenir meilleur pour sa famille, son pays et le monde». Au cours de cette campagne, les organisateurs ont expliqué aux élèves comment avoir une sexualité responsable, éviter les grossesses précoces, lutter contre les violences basées sur le genre, éviter le V.i.h et ce qu'il faut savoir sur cette maladie, notamment: le mode de transmission, de non-transmission.

Cyr Armel YABBAT-NGO

**Les téléphones des candidats au baccalauréat seront mis sur observation**

Au cours d'une communication faite devant un échantillon de candidats au baccalauréat général, à l'auditorium du Ministère des affaires étrangères, lundi 30 mai 2016, le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, a annoncé qu'à compter de la nuit du lundi 30 mai, les téléphones portables des candidats au bac seront mis en observation, pour filtrer toute communication suspecte en rapport avec les sujets du baccalauréat. «*Que ces sujets soient vrais ou faux, cela est une fraude*», a déclaré le ministre Makosso. Il a, en outre, présenté aux élèves les différents documents les exposant aux sanctions, en cas de fraude: l'emprisonnement de deux ans et l'interdiction de se présenter à un examen d'Etat, pendant cette période, conformément à l'arrêté 6482, du 8 novembre 1998 et la loi n°7, de septembre 2009. Un «*guide du candidat*» est mis à la disposition des élèves.

**Une révélation de Jean-Paul Pigasse sur Alain Mabanckou**

Dans une lettre ouverte au célèbre écrivain Alain Mabanckou, publiée dans l'édition du mercredi 25 mai 2016 du quotidien «*Les Dépêches de Brazzaville*», Jean-Paul Pigasse, directeur de publication de ce journal, fait une certaine révélation. Il rapporte que dans un entretien qu'il a eu avec l'écrivain franco-congolais, jeudi 19 mai, dans un restaurant parisien, celui-ci était «*profondément choqué du peu d'attention porté par les autorités congolaises à son œuvre et à sa personne*». Alain Mabanckou souhaite aussi «*participer, de façon active, à l'émergence du Congo, en lançant notamment un grand débat sur les questions sociales, sur l'éducation, sur la culture, sur l'art*». De cet entretien, le journaliste franco-congolais a compris que «*les attaques médiatiques*» auxquelles l'écrivain se livrait contre le Congo et ses autorités «*traduisent la frustration bien réelle d'un intellectuel de haut vol, premier Africain à professer au collège de France, qui ne sait comment s'impliquer dans la marche en avant de son pays*». Il a alors promis de tout faire pour réparer ce genre de situation. «*Mais, voilà que, de nouveau, lundi, tu t'es livré sur le Web, par le canal du Monde Afrique, à une nouvelle et virulente attaque contre le Congo...*», lui fait remarquer le journaliste, dans sa lettre ouverte, avant de contre-attaquer les arguments de l'écrivain qu'ils considèrent comme «*de la désinformation, pour ne pas dire de l'intoxication*».

**Le premier ministre Clément Mouamba prêt à un dialogue avec tous les acteurs**

Comme pour répondre aux partisans du dialogue, le premier ministre Clément Mouamba se dit prêt à organiser un dialogue avec tous les acteurs politiques du pays, y compris avec les partis de l'opposition, notamment ceux appelés par le vocable «*Opposition radicale*». Cette annonce, dévoilée à la sortie d'une réunion, vendredi 27 mai, avec les parlementaires du P.c.t (Parti congolais du travail) qui lui ont assuré de leur soutien total, peut laisser entendre que le gouvernement souhaite, maintenant, concrétiser sa politique de dialogue «*en s'éloignant de la ligne dure que prônent certains responsables de la famille de la majorité présidentielle*», commentent certains observateurs. On attend de voir.

**1200 cartons d'aliments avariés saisis et incinérés à Pointe-Noire**

Le contrôle systématique des chambres froides effectué le 25 mai 2016, à Pointe-Noire, par les services de contrôle et de la répression de la fraude commerciale, a permis une saisie impressionnante d'aliments avariés: 1200 cartons de viande avariée (queux de bœuf rasées, cuisses et ailes de poulets). La cargaison saisie a, ensuite, été incinérée en présence du directeur départemental de la répression de la fraude commerciale, des agents de la police administrative et du service d'hygiène, ainsi que des représentants des associations des consommateurs. Comme quoi, non au gain facile, au détriment de la santé de la population. Bravo aux initiateurs de cette opération de lutte pour une alimentation saine!

**Le matériel du Fespam trône toujours au Stade Eboué**

Depuis la fin de la dernière édition du Fespam (Festival panafricain de musique), il y a bientôt un an, le gros matériel de cet événement culturel, notamment le podium géant et ses accessoires, trône toujours sur la pelouse du Stade Eboué, où on l'avait installé. Faute d'argent, «*pour le démonter et trouver un endroit où le stocker*», a déclaré le nouveau commissaire général du Fespam, Gervais Hugues Ondaye, sur Radio-Congo, au journal dominical de 7h00. Tout ceci laisse à penser que les caisses de l'Etat sont vraiment vides ou que le budget du dernier Fespam n'avait pas prévu cette dépense. C'est ce qui justifie, malheureusement, l'exil, au Lycée Chaminade, des footballeurs de Patronage Sainte-Anne, utilisateurs habituels du Stade Eboué.

**Interceptés et escortés au commissariat central de police à Brazzaville**

La semaine dernière, des passagers d'un camion de transport, en provenance d'un village du département du Pool, ont dû passer quelques moments de garde à vue, au commissariat central de police de Brazzaville. Le camion à bord duquel ils avaient voyagé a été intercepté au pont du Djoué. Et pour cause, un passager considéré comme suspect s'y trouvait. Il s'agit d'un ex-combattant, recruté à la police en 1998 et qui a fait valoir ses droits à la retraite, en janvier 2016, puisqu'il n'était que brigadier (sergent). Il a été interpellé et gardé à vue, pour voir clair sur son séjour dans un village du département du Pool, où depuis l'attaque du 4 avril contre les quartiers Sud de Brazzaville, la Force publique recherche le pasteur Ntumi et deux de ses acolytes, à la suite du mandat d'amener délivré par le procureur de la République du Tribunal de grande instance de Brazzaville. Les autres passagers du camion intercepté ont été remis en liberté.

**Vie politique nationale**

**L'opposition I.d.c-Frocad demande la remise en liberté de ses responsables toujours détenus**

Dans une conférence de presse donnée le mercredi 25 mai 2016, à Brazzaville, le comité de coordination Frocad-I.d.c, sous la conduite de Charles Zacharie Bowao, demande au président de la République, Denis Sassou-Nguesso, de saisir l'opportunité de la journée nationale du 10 juin, «*pour libérer, sans autre forme de procès, tous les détenus politiques (au nombre de 29, selon une liste dressée par l'opposition)*», dont deux portés disparus (Marion Madzimba-Ehouango et Anthyme Bahimina), deux en résidence surveillée (Jean-Marie Michel Mokoko et André Okombi-Salissa) et un (René Serge Blanchard Oba), interdit de sortir du territoire national. Les 24 autres étant détenus à la Maison d'arrêt de Brazzaville ou ailleurs.



Charles Zacharie Bowao.

C'est une situation judiciaire ubuesque dont a hérité la nouvelle République: la détention d'acteurs politiques ou de leurs proches, dont les procédures judiciaires n'ont toujours pas démarré, en dépit du dépassement des délais de garde à vue, pour beaucoup d'entre eux. La justice fonctionne-t-elle à plusieurs vitesses au Congo? La justice congolaise éprouve-t-elle des difficultés à instruire les affaires dont on accuse ces acteurs politiques?

On se souvient du tapage médiatique qui avait entouré les auditions de Jean-Marie Michel Mokoko par les services de renseignements. Depuis, plus rien! L'ancien candidat à la présidence de la République se retrouve dans une sorte de non droit, en résidence surveillée, alors qu'au mois d'avril dernier, les médias étaient appelés pour recueillir

une déclaration qu'il allait faire. Reportée sine die, la déclaration n'a plus jamais eu lieu. Clément Mierassa, un de ses proches, pendant la campagne pour l'élection présidentielle, confiait, dans une récente interview: «*Je ne vous apprends rien, en vous disant qu'ils ont fait pression sur le général Jean-Marie Michel Mokoko, pour que le 26 avril dernier, il fasse une déclaration pour reconnaître les résultats publiés par la Cour constitutionnelle, alors qu'il ne les a pas reconnus*».

Ancien ministre, passé à l'opposition après son éviction du gouvernement, André Okombi-Salissa, qui était aussi candidat de l'opposition à l'élection présidentielle, est dans la même situation de résidence surveillée, selon l'opposition.

Le cas d'Andy Bemba, un jeune cadre travaillant à l'ambassade des Etats-Unis au Congo,

membre d'une association d'André Okombi-Salissa, est emblématique de cette situation judiciaire ubuesque. Les deux jeunes qui l'avaient accusé à la police d'être le commanditaire d'une affaire de tentative d'incendie du marché de Ouenzé avaient été relâchés. Lui, croupit toujours en prison, à la Maison d'arrêt, malgré le dépassement de son délai de garde à vue, les démarches de son avocat, pour obtenir sa mise en liberté et l'implication de son père qui est, pourtant, un responsable du Parti congolais du travail, le parti au pouvoir.

Le plus ancien de ceux que l'opposition appelle «*prisonniers politiques*» est Paul-Marie Mabilia-

la Pandzou, resté sans jugement, depuis son arrestation le 18 août 2013.

L'opposition ne se fait pas d'illusions: «*En vérité, dans les deux cas de figure, celui des candidats «embastillés» et celui des citoyens arbitrairement détenus, nous avons affaire à des prisonniers politiques. Ce qui rappelle à l'opinion nationale et internationale, la culture stalinienne du traitement des ennemis de la Révolution. On les isole de leurs familles et leurs proches. On les affame. On les affaiblit, jusqu'à extorquer des aveux sur des complots réels et/ou imaginaires. En fait, on les tue à petit feu*».

Face à cette situation, l'opposition Frocad-I.d.c salue «*la démarche de Monsieur Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies, tendant à encourager, vivement, le pouvoir de Brazzaville à rechercher, par un dialogue politique inclusif, une solution durable à la crise post-électorale et sécuritaire*». Elle dément toute participation de représentant diplomatique à ses activités. «*Aucun ambassadeur accrédité au Congo n'a jamais pris part à une quelconque réunion de préparation d'une quelconque insurrection populaire au Congo. Ni Madame l'ambassadeur de l'Union européenne, ni Madame l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique*», précise-t-elle.

L'opposition Frocad-I.d.c se dit aussi «*fière*» de «*l'éminent écrivain Alain Mabanckou, professeur titulaire de littérature francophone à l'Université de Californie -Los Angeles- et professeur au collège de France et approuve, entièrement, son interpellation lumineuse de François Hollande, président de la République Française, sur la situation politique au Congo*».

Mais, il faut se demander si l'attitude de l'opposition, qui consiste à ne pas reconnaître les institutions de la nouvelle République, sera salutaire à son combat politique. Il faut craindre que cette attitude ne contribue à envenimer la situation, dans des pays africains, comme le nôtre, où rien de démocratique n'est définitivement et solidement acquis et où, au contraire, l'instabilité institutionnelle peut déboucher sur une explosion de violences fratricides difficile à arrêter. N'est-il pas mieux de construire l'avenir que de continuer à retourner le couteau dans la plaie, sur les faiblesses de notre système démocratique?

Joël NSONI

**MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT**  
Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville Brazzaville, Tél: (00242)05.775.69.43/06.668.58.14, B.P: 15.244 E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr/tuddegiscardbavouezaguinot@gmail.com République du Congo

**ANNONCE LEGALE**

**«POMPA TRADING»**  
S.A.R.L.

Société A Responsabilité Limitée  
Capital de 1.000.000 FRANCS CFA  
Siège Social: B 119, rue Mère Marie, Marché Total, Bacongo, Brazzaville.  
RCCM: CG/BZV/16 B 6454  
REPUBLIQUE DU CONGO.

**CONSTITUTION**

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 11 mai 2016, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 12 mai 2016, sous Folio 076/2, numéro 797, il a été constitué une Société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

**Dénomination:** «POMPA TRADING»;  
**Forme Sociale:** Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L.);  
**Associés:** 1- Madame POMPA née MOUNZENZE Laurentine;  
2- Monsieur POMPA Daniel.

**Capital Social:** Un Million (1.000.000) FRANCS CFA, divisé en (100) parts de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées et attribuées aux associés;

**Siège social:** B 119, rue Mère Marie, Marché Total, Bacongo;

**Objet social:** La société a pour objet, en République du Congo:

- \* L'importation des biens (poisson salé, vins...);
- \* Le bâtiment et les travaux publics;
- \* La papeterie.

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à

compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation;

**Déclaration notariée de souscription et de versement:** aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 11 mai 2016 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 12 mai 2016, sous folio 076/3 numéro 798, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont, intégralement, été libérées par les associés;

**Gérante statutaire:** Madame POMPA née MOUNZENZE Laurentine, de nationalité congolaise;

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 20/05/2016, sous le numéro 16 DA 378;

**Immatriculation au R.C.C.M:** La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 20/05/2016, sous le numéro CG/BZV/16 B 6454

**Pour avis,**  
**Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,**  
Notaire

INSERTION LEGALE

AVIS DE CONSTITUTION

«CASINO WORLD»

Société A Responsabilité Limitée  
 Au capital de cinq millions (5.000.000) de F. CFA  
 Siège social: Brazzaville, au n°68, avenue Denis Sassou-Nguesso,  
 centre-ville, enceinte SOPECO  
 République du Congo

Suivant acte authentique reçu par Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire, à la résidence de Brazzaville, sis Boulevard Denis sassou-Nguesso, enceinte Sopeco, centre-ville, en date à Brazzaville du vingt et un juillet deux mil quatorze, enregistré au domaine et timbres de la plaine (Mpila), sous le Folio 160/2 n°1400, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

- Jeux de loisirs;
- Jeux d'arcades;
- Import-export (machines agricoles, véhicules, etc.);
- Agriculture et élevage;
- Restauration;
- Production des boissons;

Durée: fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier;

Administration: Messieurs TOTH JANOS et HORVATH DAVID LEVENTE ont été nommés, respectivement, Gérant et cogérant de ladite Société.

Immatriculation: La société a été immatriculée au greffe commercial de Brazzaville, en date du 09/09/2014, sous le numéro RCCM: CG/BZV/14 B 5319.

Dépôt légale: Les statuts ont été déposés au greffe commercial de Brazzaville, en date du 09/09/2014, sous le numéro: 14 DA 902.

Dénomination: «CASINO WORLD»;

Forme de la société: Société A Responsabilité limitée;

Siège social: Brazzaville, au n°68, avenue Denis Sassou-Nguesso, centre-ville, enceinte SOPECO;

Capital social: Cinq millions (5.000.000) de francs Cfa, divisés en cent (100) parts de Cinquante mille (50.000) chacune, de 1 à 50.000, entièrement libérées par les quatre (04) associés.

Objet social:  
 La société a pour objet, tant en République du Congo que partout à l'étranger:

*Pour avis,*  
**Maître Félix MAKOSSO LASSI,**  
 Notaire  
 222 81 04 20/04 423 14 44.

CONSEILS ASSOCIÉS EN AFRIQUE

«C2A CONGO»

Partenaire STC Partners

Avenue Marien Ngouabi, Imm. SCI les Cocotiers, 1er étage apt. 102

B.P: 4905, Pointe-Noire

Tél.: 06 953 97 97

AC MEDIA CONGO

Société à responsabilité limitée Unipersonnelle,  
 au Capital de 1 000.000 F. CFA

Siège Social: 327, Avenue Marien Ngouabi, Immeuble SCI les Cocotiers  
 RCCM: CG/PNR/16/B/962

Création d'une société à Pointe-Noire.

Aux termes des statuts établis en la forme sous seing privé et déposés au rang des minutes d'un notaire et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social, reçue par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 18 Mars 2016, il a été constitué une société à Responsabilité limitée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale: AC MEDIA CONGO;

Adresse du siège social: 327, Avenue Marien Ngouabi, Immeuble SCI les Cocotiers;

Objet social: Communication, événementiel, conférence/exhibition, concert, marketing régis publicitaire;

Durée de vie de la société: 99 ans;

Gérant de la société: Monsieur KUELA NGUEDA Christian;

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, des statuts et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social, sous le numéro 16 DA 359, le 18 Mars 2016.

Déclaration d'immatriculation au RCCM de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/16 B 962 du 18 Mars 2016.

*Pour avis.*

MINISTERE DE L'ECONOMIE, FINANCES,  
 DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC  
 DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
 DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU  
 DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE  
 DE POINTE-NOIRE CENTRE

INSERTION LEGALE

L'inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière Pointe-Noire, B.P: 5399

N°001/2016/MEFBPP-DGID-DEFFD-DDIK-DCHPF

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

| N° DE REQUISITIONS   | REQUISITIONS CADASTRALES   | QUARTIERS              | ARRONDISSEMENTS               | REQUERANTS                                 |
|----------------------|--|------------------------|-------------------------------|--|
| 25.531 du 26/10/2015 | Plle 03 Bloc 101bis Section BP Superficie 1130,00m²                    | WHARF                  | Circonscription Foncière n°01 | MAHAMAT ISSEINE et YACOB MAHAMAT DACO      |
| 24.316 du 06/11/2014 | Plle 03 Bloc 07 Section BN-A Superficie 400,00m²                       | TCHIMBAMBOUKA          | Circonscription Foncière n°06 | Mme. MOUKOUBOUKA Freddie Aimée Edith       |
| 25.271 du 15/07/2015 | Plle 244 Bloc / Section J Superficie 600,00m²                          | CETI                   | Circonscription Foncière n°01 | M. IBARA Delys                             |
| 22.290 du 21/03/2013 | Terrain Rural Superficie 2500,00m²                                     | LEMBA (LOANGO)         | Circonscription Foncière n°01 | M. MAKOSSO KITINGA Valentin                |
| 24.968 du 17/04/2015 | Plle(s) 01 et 06 Bloc 41 Section S Superficie 4608,60m²                | MATENDE                | Circonscription Foncière n°01 | EGLISE catholique Sainte Bernadette        |
| 25.225 du 07/07/2015 | Plle 11bis Bloc 113 Section BM Superficie 200,00m²                     | NGOYO                  | Circonscription Foncière n°06 | M. EBOUILLI Dupond                         |
| 25.130 du 11/06/2015 | Plle(s) 05, 06, 07, 08, 09, 10 Bloc 19 Section BM Superficie 3000,00m² | NGOYO                  | Circonscription Foncière n°06 | Mme. KITOKO MAKANDA Jeanine                |
| 25.607 du 17/11/2015 | Plle 10 ex-02 Bloc 148 ex-156bis Section BM5 Superficie 750,00m²       | M'VASSA                | Circonscription Foncière n°06 | M. BENGOU NKALLA Brice Antoine             |
| 25.293 du 20/06/2015 | Plle 06 Bloc 69 Section BMSuperficie 500,00m²                          | NGOYO                  | Circonscription Foncière n°06 | M. GAKOSSO Gaston                          |
| 23.991 du 07/08/2014 | Plle 04 Bloc 94bis Section N Superficie 500,00m²                       | MPAKA 120 Lycée        | Circonscription Foncière n°03 | Enfants TSHIBUNZI                          |
| 25.354 du 27/08/2015 | Plle 04 Bloc 53 Section BS Superficie 400,00m²                         | TCHIMBAMBA             | Circonscription Foncière n°01 | M. NDONGO Didace Auxence                   |
| 20.528 du 12/09/2011 | Plle 04 Bloc 234 Section BL Superficie 400,00m²                        | NANGA LAC              | Circonscription Foncière n°06 | M. PASSI Bernard                           |
| 25.364 du 02/09/2015 | Plle(s) 01 à 10 Bloc 119 Section BM Superficie 1000,00m²               | NGOYO                  | Circonscription Foncière n°06 | Mlle. SOUKISSA Alphonsine Lydia            |
| 25.252 du 13/07/2015 | Plle(s) 10 Bloc 98 Section BM Superficie 500,00m²                      | NGOYO                  | Circonscription Foncière n°06 | M. SAMBA MANIENZ Dick Amour                |
| 25.264 du 14/07/2015 | Terrain Rural Superficie 657,00m²                                      | LOANGO                 | Sous-Préfecture de LOANGO     | M. ATTAHI Adeltif                          |
| 26.014 du 09/05/2014 | Plle 910 Bloc / Section M Superficie 500,00m²                          | avenue des pilotes 125 | Circonscription Foncière n°01 | M. ETSAKA OHOYA                            |
| 25.450 du 25/09/2015 | Plle(s) 05 à 14 Bloc 133 Section ABZ1 Superficie 5032,87m²             | Village LOANGO         | Sous-Préfecture de LOANGO     | Mme. BAGANA née MOE POUATY Gisèle C.       |
| 23.911 du 09/07/2014 | Plle 08 Bloc 31 Section BX Superficie 400,00m²                         | Côte Matève            | Circonscription Foncière n°06 | Mme. GALEBAYE Sophie Irene                 |
| 24.807 du 11/03/2015 | Plle 19 Bloc 129 Section AL Superficie 569,61m²                        | LOANDJILI              | Circonscription Foncière n°04 | M. MAVOUNGOU Jean Claude                   |
| 25.299 du 17/08/2015 | Plle 08 Bloc 84 Section BMSuperficie 500,00m²                          | NGOYO                  | Circonscription Foncière n°06 | Mlle BONDI Hélène Eunice                   |
| 25.658 du 30/11/2015 | Plle 05 Bloc 08 Section ABX3 Superficie 500,00m²                       | Soulou (LOANGO)        | Sous-Préfecture de LOANGO     | M. KOKOLO Stoney Emerson                   |
| 25.657 du 30/11/2015 | Plle 01 Bloc 07 Section ABX3 Superficie 500,00m²                       | Soulou (LOANGO)        | Sous-Préfecture de LOANGO     | M. KOKOLO Stoney Emerson                   |
| 22.102 du 18/01/2013 | Plle 04ter Bloc 40 Section J Superficie 336,00m²                       | Avenue LOANGO          | Circonscription Foncière n°01 | M. OCKOUMOU Morand                         |
| 25.587 du 10/11/2015 | Plle 06 Bloc 17 Section BR Superficie 400,00m²                         | TCHIMBAMBA             | Circonscription Foncière n°01 | Mme. ELENGA Patricia Christiane            |
| 25.586 du 10/11/2015 | Plle 07 Bloc 17 Section BR Superficie 400,00m²                         | TCHIMBAMBA             | Circonscription Foncière n°01 | Mme. M'BON née MOUANGA Christiane Carine   |
| 25.635 du 24/11/2015 | Plle 213bis Bloc / Section F Superficie 750,00m²                       | Centre-Ville           | Circonscription Foncière n°01 | M. NGUIMBI MANITOU Ted                     |
| 24.997 du 29/04/2015 | Plle 07 Bloc 85 Section BM3 Superficie 500,00m²                        | NGOYO                  | Circonscription Foncière n°06 | M. GANDO Just Roger                        |
| 25.325 du 06/08/2015 | Plle(s) 7 à 16 et 17 Bloc 254 Section / Superficie 4597,60m²           | LOANGO                 | Sous-préfecture de LOANGO     | M. MABIALA Hilaire                         |
| 23.800 du 05/06/2014 | Plle 10 Bloc 213 Section TCHIZIMBO Superficie 500,00m²                 | DIOSSO                 | Sous-préfecture de LOANGO     | M. MABIALA Hilaire                         |
| 24.169 du 26/09/2014 | Plle 01 Bloc 04 Section BT Superficie 750,00m²                         | Zone MBANDA            | Circonscription Foncière n°01 | M. MATONDO KOMBO Eric                      |
| 25.083 du 27/05/2015 | Plle 05 Bloc 29 Section BP Superficie 401,12m²                         | MPITA                  | Circonscription Foncière n°01 | SCI Société Civile Immobilière «IMMO SAFE» |
| 25.146 du 17/06/2015 | Plle 04 Bloc 128 Section BP Suite Superficie 500,00m²                  | MPITA                  | Circonscription Foncière n°01 | Mme. KABI Zoé Marthe                       |
| 25.622 du 20/11/2015 | Plle 10 Bloc 58 Section BT Superficie 500,00m²                         | TCHIMBAMBA GAÏA        | Circonscription Foncière n°01 | Mme. Julie Chantal TABAKA                  |
| 25.350 du 26/08/2015 | Plle 04 Bloc 10 Section BNB Superficie 272,00m²                        | TCHIMBAMBOUKA          | Circonscription Foncière n°06 | Mr. KIMIA Blaise                           |

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Pour insertion légale  
 Pointe-Noire, le 20 Janvier 2016

Jean François OBOA  
 Inspecteur Principal des Impôts

# EMPRUNT OBLIGATAIRE

PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE "EOG 6,5 % NET 2016 - 2021"



EMETTEUR : ETAT GABONAIS

Montant de  
l'émission :

**98**

Milliards de FCFA

Période de souscription :

du 1<sup>er</sup> au 7 juin  
2016

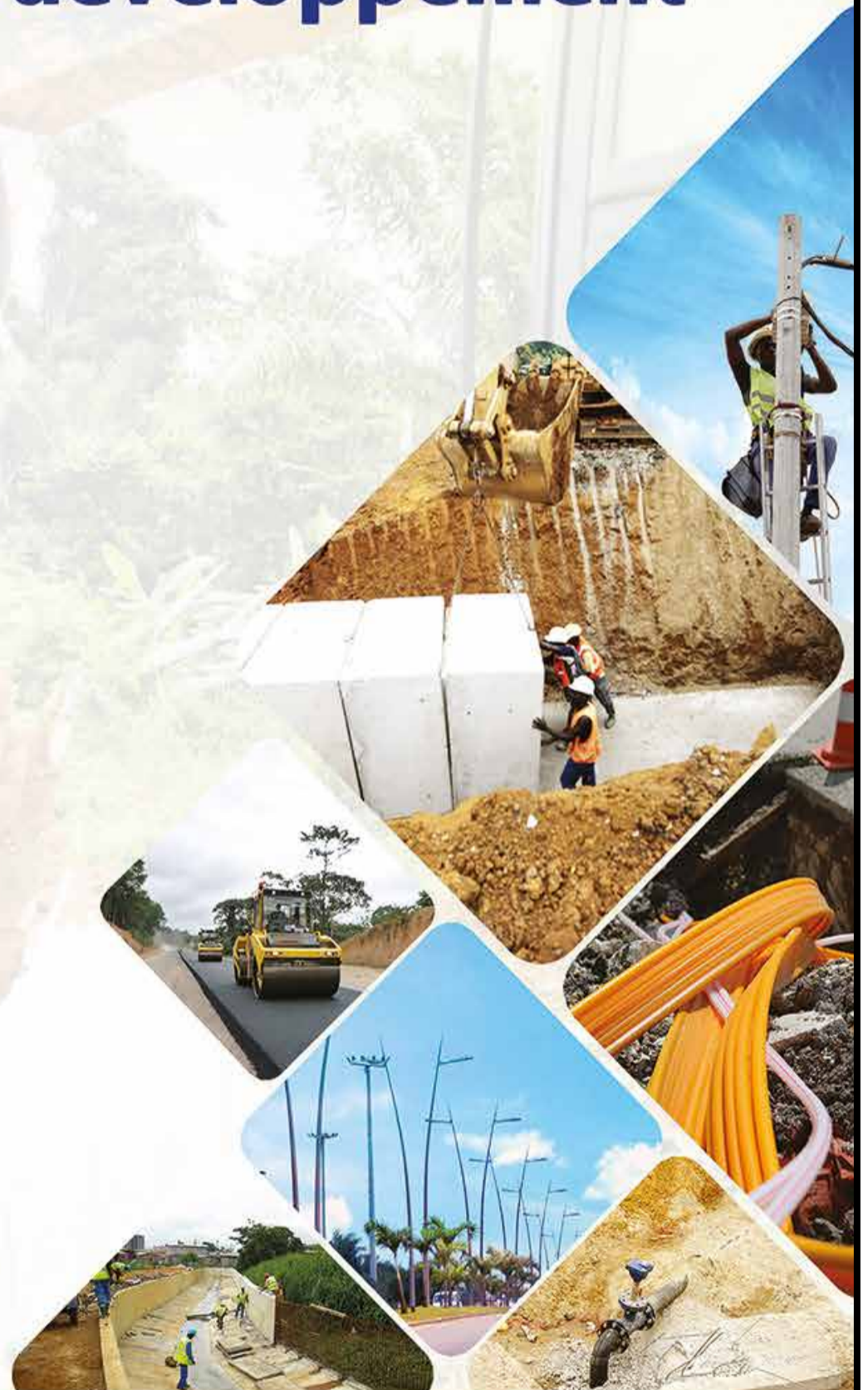
Participons au  
développement

Taux d'intérêt

**6,50%**  
NET par  
an

Exonéré d'impôt pour les résidents de la  
zone CEMAC

Valorisons  
notre épargne



Nombre d'obligations : 9 800 000 . Prix d'une obligation : 10.000 FCFA . Minimum de souscription : 50 titres . Amortissement : Linéaire quatre (4) ans et un différé d'un (1) an . Maturité : Cinq (5) ans .

Conformément aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Épargne en zone CEMAC, cette opération a été enregistrée par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) sous le numéro COSUMAF - APE - 02/16 .

Conseiller Financier



Co-Arrangeurs



BGFI Bourse

Co-Chefs de File



BGFI Bourse

Cotation

FINANCIA  
CAPITAL



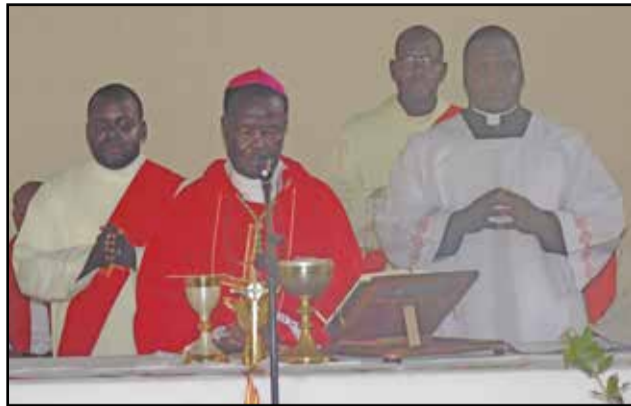
Syndicat de placement : ASCA - BGFI Bourse - Financia Capital - UGB

[www.empruntobligatairegabon2016.com](http://www.empruntobligatairegabon2016.com)

Paroisse Saint François Xavier de Boundji (diocèse d'Owando)

# Pèlerinage de la chorale Père Paul Ondia, en la fête de Pentecôte

La chorale Père Paul Ondia de la paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé, (archidiocèse de Brazzaville) a effectué, du 13 au 16 mai 2016, en la fête de Pentecôte, un pèlerinage à la paroisse Saint François Xavier de Boundji (diocèse d'Owando), en hommage aux premiers missionnaires français, dans le cadre de l'évangélisation et de l'éducation du peuple chrétien. Ainsi, 60 choristes, avec à leur tête le président Jean-Paul Ngaloua ont bénéficié de l'encadrement spirituel de l'abbé Adolphe Ounounou, secrétaire général de la Commission épiscopale de la pastorale de la santé.



Mgr Victor Abagna-Mossa célébrant la messe.

Le pèlerinage de la chorale Père Paul Ondia à Boundji a coïncidé avec la commémoration de la journée diocésaine de la jeunesse et la confirmation de neuf chrétiens, en la fête de Pentecôte. La messe a rassemblé, à Boundji, près de 500 jeunes venus de toutes les paroisses du diocèse d'Owando. Partie de Brazzaville, le vendredi 13 mai 2016, la délégation de la chorale a fait une brève escale à la paroisse Saint Pie X de Gamboma, où elle a été accueillie par Mgr Urbain Ngassongo, évêque du lieu, qui était entouré des prêtres de la paroisse.

Arrivée à Boundji, la délégation a été impressionnée par la réhabilitation réussie de l'ancien site des sœurs franciscaines. Ce site a été rénové par les pères franciscains, qui ont réhabilité l'ancienne chapelle des sœurs et leur résidence, et ont construit des maisons d'accueil.

Le samedi 14 mai à 21h, un concert de chants religieux a été organisé et animé par la chorale Père Paul Ondia et la chorale Père Jean-Jean de Boundji. Le dimanche 15 mai 2016, à 9h,

les installations ont été placées dans la cour de la paroisse devant le podium pour le début de la



La chorale Père Paul Ondia à Boundji.

messe. Malheureusement contre toute attente, la pluie a obligé de changer le décor et la messe a commencé à 10h, dans l'église Saint François-Xavier de Boundji, prise d'assaut par une grande foule. L'eucharistie a été présidée par Mgr Victor Abagna-Mossa, évêque d'Owando, concélébrée par les abbés Paul Dongba, vicaire général d'Owando et curé de Boundji, Gérard Gomeka, vicaire épiscopal, chargé

des vocations et de la formation, curé de Tchicapika, Adolphe Ounounou, ainsi que de nombreux prêtres du diocèse. L'animation de la messe a été assurée par les chorales Père Paul Ondia de Brazzaville et Père Jean-Jean de Boundji. S'adressant aux participants à la messe, Mgr Victor Abagna-Mossa a profité

de la journée diocésaine de la jeunesse pour annoncer la célébration en juillet prochain de la Journée mondiale de la jeunesse qui se tiendra en Pologne. Après l'homélie, les neuf candidats à la confirmation ont été appelés et ont reçu le sacrement de la confirmation.

Avant la fin de la messe, l'abbé Paul Dongba a remercié la chorale Père Paul Ondia pour avoir choisi la paroisse de Boundji pour

réaliser son pèlerinage. Il a en outre salué l'esprit de solidarité des paroissiens de Boundji pour l'accueil réservé aux jeunes du diocèse et à la chorale Père Paul Ondia. Au nom de la chorale, M. Xavier MPOUGALOGUI a fait un bref aperçu de la vie du Père Paul Ondia et de la création de cette chorale qui porte son nom. Il a invité les jeunes à s'intéresser à évangéliser par le chant, telle est la devise de la chorale Père Paul Ondia.

A la fin de la messe, la délégation de la chorale Père Paul Ondia a déposé une gerbe de fleurs sur la tombe de Mgr Georges Firmin Singha. Peu avant le retour de la délégation sur Brazzaville, une autre gerbe de fleurs a été déposée sur la tombe du regretté Camille Ophemba, vice-président de la chorale Père Paul Ondia, décédé le 5 mars 2012, inhumé dans son village natal, à 8 km de Boundji.

Xavier MPOUGALOGUI

IN MEMORIAM

## L'abbé François Dominique Wambat: une vie à hauteur d'homme

Né le samedi 31 mai 1947 à Liranga, dans le département de la Likouala (République du Congo), ordonné prêtre le 14 juillet 1974 par Mgr Firmin-Georges Singha, à Owando, François Dominique Wambat a été rappelé à Dieu le 18 mai 2006 à Paris (France). Le mois de mai, mois de Marie, contient en somme toute la vie de l'abbé Wambat: si le 18 mai 2016 représente le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de l'abbé Wambat, le 31 mai est l'an 69 de sa naissance. Cet hommage est publié à dessein le 31 mai, comme une invite à commémorer, non seulement la date de la mort, mais également celle de la naissance, une naissance-renaissance. Car il est bon que l'abbé François Wambat renaisse en nous, chaque année.

Par Antoine-Marie Aïssi

La vie de l'abbé François Wambat fut, certes brève. Décédé à l'âge de 59 ans, après un sacerdoce de 32 ans, presque la durée de vie de Jésus Christ (33 ans). Mais une vie riche, bien remplie, quantitativement par le volume du travail accompli, qualitativement par la diversité des domaines embrassés et le travail bien fait.

Ainsi, les amis de la Communauté Abbé François Wambat, qui compte organiser un colloque pour honorer sa mémoire, pourront s'appesantir sur des thèmes variés, tels que: «François Wambat, un prédicateur infatigable, un propagateur intrépide de l'évangile»; «L'abbé Wambat et les malades»; «François Wambat, l'enseignant»; «François Wambat, l'historien et le chercheur»; «François Wambat et les étudiants»; «L'abbé Wambat et le Café des chercheurs»; «L'abbé Wambat, l'auteur-compositeur»; «François Wambat et les médias»; «L'abbé Wambat, l'écrivain»; «L'abbé Wambat, l'universitaire et l'intellectuel». En attendant ce rendez-vous, vous êtes invités à visiter ou à revisiter ce poème à lui dédié, publié dans notre recueil de poèmes, Épines de roses, aux éditions AMA, 2014. Ce poème témoigne de l'éternelle présence de l'abbé Wambat parmi nous, avec Dieu.



Abbé François Dominique Wambat.

### Je m'en irai Seigneur, vers toi Yahvé je viendrai (à l'abbé François Wambat)

Je m'en irai  
Ô Seigneur Yahvé  
Comme tous tes enfants  
Par la mort  
Renversés  
Et comme chacun  
Par son destin  
Que tu as voulu  
Peu importe la forme du passage  
Vers la vraie  
Vie  
Seul le fond compte  
De la dernière demeure terrestre  
Vers la  
Dernière  
Réelle et  
Définitive  
Vie  
Vers la félicité  
Céleste et  
Divine  
Je viendrai  
Ô Seigneur  
Yahvé l'Eternel  
Vers toi

Je viendrai  
Dans tes bras  
Accueillants  
Réconfortants et  
Vivifiants  
Me reposer  
Libéré des chaînes  
Et des pleurs  
De la vie terrestre  
Vivre  
Dans  
Les hauteurs abyssales  
Les parfums incomparables  
La douce lumière de  
Ta maison  
En compagnie de tous les élus  
Mes frères et sœurs  
Qui m'ont précédé  
Qui me suivront  
Vivre la vie éternelle  
Dans ta douce demeure.

Antoine-Marie AÏSSI  
Professeur d'histoire sociale, écrivain

Communauté Sainte Trinité de Ngampoko (archidiocèse de Brazzaville)

# Renouvellement de promesse, baptême et première communion

Dimanche 22 mai 2016, en la fête de la Sainte Trinité, la communauté paroissiale Sainte Trinité de Ngampoko, située dans le quartier Mayanga, sur la route de l'O.m.s, le 8<sup>ème</sup> arrondissement Madibou, dans l'archidiocèse de Brazzaville, a vécu un événement particulier. Pour la première fois, depuis la fondation de cette communauté paroissiale en avril 1984, par les pères trinitaires, le baptême et la première communion ont été conférés à 19 catéchumènes (jeunes et adultes). Ensuite, trois consacrés ont renouvelé leur engagement. Il s'agit du père Baviel Mbila, du frère Charles Mpiaka et d'une laïque engagée, Monique Gemilembolo, dans l'ordre des trinitaires.



Le frère Charles Mpiaka (à gauche) et le père Baviel renouvelant leur promesse.

La messe relative au baptême et à la première communion des 19 catéchumènes était célébrée par le père Baviel Mbila, assisté du frère Charles Mpiaka, tous deux de l'Ordre des trinitaires. Elle était animée par la schola populaire de la dite communauté paroissiale. Dans l'assistance, il y avait de nombreux parents des nouveaux chrétiens, ainsi que les catéchistes ayant contribué à leur formation, parmi lesquels, Nestor Bakekolo.

Dans son homélie, le père Baviel Mbila a redéfini la mission et le rôle de chaque baptisé dans l'Eglise, surtout en ces temps de vagabondage spi-



Les nouveaux baptisés et encadreurs autour du célébrant, posant pour la postérité devant la grotte mariale.

rituel où les nouveaux mouvements religieux appelés sectes envahissent la société

congolaise, avec à la clé de faux témoignages. Après le baptême et la pre-

mière communion, le prêtre célébrant a attiré l'attention des baptisés d'être des vrais témoins de Jésus, car ils forment une première promotion de chrétiens de cette communauté paroissiale. Le clou de la célébration eucharistique a été marqué par une procession des nouveaux chrétiens jusqu'à la grotte mariale, pour une prière mariale. Une communauté ne peut devenir une grande paroisse que grâce aux mouvements d'apostolat, à travers l'organisation des pèlerinages, recollections et au parrainage des autres paroisses.

Pascal BIOZI  
KIMINO

## Librairie diocésaine le Rédempteur de Pointe-Noire

Fini les longs voyages pour trouver une bible, un missel, un clergyman, un linge ou un tissu sacré, un livre spirituel, un objet de culte ou de piété. Un seul lieu, la librairie diocésaine le Rédempteur de Pointe-Noire: un cadre d'échange entre les auteurs; un instrument d'évangélisation, d'éducation et de formation; un instrument de proximité entre les civilisations, les cultures et les peuples.

Située en plein cœur de la ville océane, non loin du grand marché, la librairie diocésaine le Rédempteur vous ouvre les portes à la découverte des grands auteurs et livres, les écrits des Papes et des hommes de Dieu centrés sur une diversité des thèmes: - Biblique, -Théologique, - Liturgique, - Développement personnel, - Spirituel, - Catéchèse, - Objets de culte et de piété, imagerie, ciergerie et bien d'autres.

N.B: La librairie diocésaine le Rédempteur est une initiative du Mouvement missionnaire «Les Béatitudes» implanté dans le diocèse de Pointe-Noire, fondé par Jean-Bosco Mouanda, son berger. Elle est en partenariat avec la Librairie Procure de Paris et la Ciergerie Desfossés de Nantes en France, les éditions Médiaspaul de Kinshasa (RDC) et bien d'autres.

Pour tout contact:

Librairie diocésaine le Rédempteur  
Centre des œuvres Saint Charles Lwanga, à côté du restaurant Gaspard  
B.P. 659, Pointe-Noire/Congo  
Tél.: +242 06 404 84 84/05 633 36 33  
Email: prierurjbm@gmail.com

## Ministère des hydrocarbures

# Pour l'élimination du torchage et l'utilisation du gaz naturel associé et non-associé

Clément Mouamba, premier ministre, chef du gouvernement, a patronné jeudi 12 mai 2016, à Brazzaville, l'atelier de restitution du rapport de l'étude sur la réduction du torchage et la valorisation du gaz en République du Congo. En présence de Jean-Marc Thystère Tchicaya, ministre des hydrocarbures et d'autres membres du gouvernement, du représentant de la Banque mondiale au Congo et des invités.

L'atelier s'est proposé d'arriver à la formulation d'une vision claire pour le développement du secteur gazier congolais, afin que celui-ci devienne l'un des principaux vecteurs du développement industriel du pays, dans l'objectif essentiel de diversifier le secteur industriel hors pétrole. Le secteur gazier, par les engrais qu'il peut fournir au secteur agricole est, par exemple, un facteur essentiel de l'indépendance alimentaire.

Exploiter le gaz qui est en plus faible quantité que le pétrole dans les puits reviendrait à faire de lourds investissements pour les compagnies pétrolières. Pour Clément Mouamba, la République du Congo possède des réserves importantes de gaz non-associé lesquelles sont presque intactes à ce jour. «Seul le gaz associé est produit, mais sa valorisation est jugée encore insuffisante. Le gouvernement du Congo, par ma voix, réaffirme sa volonté d'encourager l'élimination du torchage et l'utilisation du gaz naturel, associé et non-associé, au profit

du développement industriel du pays et de la diversification de l'économie nationale hors pétrole. Cette volonté a été, par le passé, clairement et fermement exprimée par un décret, publié en 2007 interdisant le torchage du gaz dans toutes les nouvelles installations de pétrole et de gaz», a-t-il expliqué.

Répondant à la question de savoir, comment le gaz peut aider le Congo à diversifier, réellement, son économie, les experts de Mott MacDonald ont affirmé qu'il est nécessaire de mettre en place un cadre légal propice à une synergie et une coopération entre opérateurs, afin de soulager l'espace économique. Les engrais tirés du gaz pourraient contribuer à l'édification d'une industrie agroalimentaire au Congo, et être destinés à l'exportation. Citant le méthanol, son exploitation pourrait conduire, ont-ils poursuivi, à l'industrie de vernis-lacque, de peinture, de ciment, d'encre, d'antigel, de colorants, de plastique et diverses peintures industrielles. Ces chantiers, s'ils sont ra-



Photo famille des participants à l'issue de l'atelier.

tionnalisés, pourraient créer plusieurs secteurs d'activités, sources de richesses et d'emplois. Toutefois, en dépit de quelques efforts réalisés, le Congo a, encore, du chemin à parcourir, estiment des Ongs et partenaires techniques financiers. Le Cabinet Mott MacDonald a fait, pour ce faire, les suggestions suivantes de: l'entrée en vigueur du nouveau code des hydrocarbures pour cette année 2016; les études d'ingénierie; l'établissement et l'entrée en fonction d'une agence de régulation pour le secteur gazier; l'autorisation et le financement pour le gazoduc commun en 2017...

Pour le ministre Jean-Marc Thystère Tchicaya, le Congo a depuis 2012, en partenariat avec la Banque mondiale, adhéré au Ggfr (Initiative de réduction de forçage de gaz

mondial) qui vise, fondamentalement à réduire des émissions de gaz à effets de serre et la protection de l'environnement. «Cette initiative fait obligation aux nations et entreprises qui y adhèrent, pour réduire, progressivement, le torchage de gaz, jusqu'à zéro à l'horizon 2030, pour les installations anciennes, et zéro torchage immédiat, pour les nouvelles installations. Cet engagement du gouvernement congolais s'inscrit dans la droite ligne des engagements pris à l'issue de la conférence sur le climat de Paris en France "COP21", en décembre dernier», a-t-il fait savoir. Le torchage du gaz consiste à brûler le gaz qui s'échappe du puits, lors de l'extraction du pétrole.

Alain-Patrick MASSAMBA

## Fawe (Forum des éducatrices africaines)

# Eduquer à la sexualité et prévenir les grossesses précoces dans les établissements scolaires

Sous le patronage de Rosalie Kama Niamayoua, présidente nationale du Fawe (Forum des éducatrices africaines), le C.e.g 30 mars 1970 a abrité vendredi 13 mai 2016, le lancement officiel du colloque sur les maladies sexuellement transmissibles et les grossesses non désirées en milieu scolaire, organisé conjointement par le Fawe et le Fnuap (Fonds des Nations unies pour la population). Etaient présents à cette cérémonie: Fidèle Dimou, préfet du département du Kouilou, Ambroise Bayakissa, administrateur-maire du troisième arrondissement Tié-Tié, le corps enseignant des élèves pairs éducateurs, tout comme les parents venus nombreux pour la circonstance.



Des participantes au lancement officiel du colloque...

Donner les informations aux jeunes en matière de sexualité a été le point nodal du lancement officiel de ce colloque lié sur les maladies sexuellement transmissibles et les grossesses non désirées en milieu scolaire. Rosalie Kama Niamayoua, persévérante, entend conscientiser la jeunesse féminine, en général, et celle de Pointe-Noire, en particulier, en donnant aux jeunes filles des notions élémentaires inhérentes au bien-être familial.

55 élèves pairs éducateurs, tous sexes confondus, ont été formés, à cette occasion, afin de relayer, à leur tour, les informations reçues aux autres jeunes.

Ouvrant la série des allocutions, Léontine Makayenzi, directrice du C.e.g 30 mars 1970 et coordonnatrice départementale du Fawe, a expliqué à l'assistance le bien-fondé de la cérémonie, avant d'embrayer sur les difficultés rencontrées par les jeunes filles.

La présidente nationale du Fawe a rappelé, quant à elle, les accords signés par son institution et le Fnuap. «Dans le cadre de la coopération entre le gouvernement du Congo et le Fnuap, un comité multisectoriel d'éducation à la sexualité et de prévention des grossesses précoces au Congo a été mis en place, en juillet 2015. Ce comité est composé des partenaires institutionnels (Ministères) et des organisations de la société civile», a-t-elle déclaré, soulignant que la présente campagne de sensibilisation dans les établissements scolaires des départements de Brazzaville et de Pointe-Noire sur l'éducation à la sexualité et la prévention des grossesses précoces, est la toute première activité exécutée du plan triennal 2016-2018 de ce comité.

A Brazzaville, dans le sixième arrondissement, Talangaï, le lancement de cette même activité a eu lieu au C.e.g Agostino Neto, le 13 mai 2016.

Rappelons que cette campagne s'est inscrite dans le sillage du 1<sup>er</sup> forum sur l'éducation à la sexualité et la santé sexuelle des adolescentes, adolescents et jeunes, qui eut lieu les 11 et 12 décembre 2015, à Brazzaville.

Noëllie BOUANGA

## Célébration de la journée internationale des musées

### Le Fespam et l'E.s.g.a.e. co-organisent l'évènement et concluent un partenariat

L'humanité entière célèbre le 18 mai de chaque année, la journée internationale des musées. Pour la 39<sup>e</sup> célébration de ladite journée, le Fespam (Festival panafricain de musique) et l'E.s.g.a.e (Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises) ont organisé, conjointement, mercredi 18 mai 2016, sous le patronage de Léonidas C. Mottom Mamoni, ministre de la culture et des arts, une exposition de 100 instruments traditionnels de musique, venus de plusieurs horizons d'Afrique.

Cette présentation des instruments a été assortie d'un accord de partenariat entre les deux organisateurs, formalisant ainsi leur coopération, pour faire avancer la science et la culture non seulement au Congo mais aussi en Afrique. C'était en présence de: Hugues Gervais Ondaye, commissaire général du Fespam, Roger Armand Makany, directeur général de l'E.s.g.a.e, Mme Ana Elisa de Santana Afonso, représentante de l'Unesco au Congo, Mme Lydie Pongault, conseillère du chef de l'Etat à la culture et art, Joseph Benjamin Loukakou, administrateur-maire de la commune de Moungali, des étudiants et d'autres invités de marques.

Le beau site de l'E.s.g.a.e. a été choisi pour abriter l'évènement, parce que la célébration de cette journée témoigne du rôle important du musée dans l'éducation, des liens consubstantiels et du rapprochement nécessaire entre culture et éducation. De plus, le Fespam est une institution publique à caractère culturel et scientifique, dont la mission est de mettre en œuvre les objectifs de l'U.a. (Union africaine) et de la République du Congo, en matière de promotion de la

musique africaine. Joseph B. Loukakou, souhaitant la bienvenue à tous les participants dans sa circonscription, s'est réjoui de la délocalisation de cette activité généralement organisée au centre-ville vers les populations des quartiers. «Le Fespam entreprend, ce faisant, une véritable action



Echange des parafeurs entre Hugues G. Ondaye et Roger A. Makany.

citoyenne de proximité visant à faire découvrir au grand public un échantillon des trésors issus du génie inventif des créateurs d'instruments traditionnels de musique du Congo et du continent africain», a-t-il affirmé, avant de saluer la signature de l'accord de partenariat entre le Fespam et l'E.s.g.a.e. Pour la représentante de l'Unesco, «les musées sont



Les officiels pendant la célébration de l'évènement.

importants dans nos sociétés. Ils s'occupent du patrimoine culturel et naturel qu'ils interprètent pour le public. Au niveau

qu'international. Les musées sont des outils de préservation du patrimoine, de la mémoire, de l'histoire, des traditions, techniques et des savoirs. Ils constituent, également, des lieux privilégiés d'éducation et de promotion des valeurs universelles...»

Fait historique. Depuis novembre 2008, le Fespam dispose d'un musée panafricain de la musique. Une des directions du Commissariat général du Fespam. Sa collection représente des instruments traditionnels collectés dans près de 15 pays et répartis, selon les quatre catégories de la classification universelle: les idiophones, les membranophones, les aérophones et les cordophones. Roger Armand Makany, exprimant sa reconnaissance à Hugues Ondaye d'avoir choisi son école, pour célébrer la journée internationale des musées, a félicité sa démarche originale consistant à rapprocher le Fespam du monde étudiant, pour permettre aux étudiants de découvrir et

de comprendre l'importance de la richesse culturelle congolaise et africaine. «La journée internationale des musées est une belle occasion, pour nos étudiants mais aussi pour nous-mêmes d'enrichir notre culture générale, en observant des œuvres d'art exposées dans les stands», a-t-il conclu. Hugues Gervais Ondaye, qui entend apporter du sang nouveau au Fespam, a affirmé que le musée panafricain de la musique est l'un des rares d'Afrique consacré uniquement à l'art des musées. Sa collection, a-t-il révélé représente, aujourd'hui, 250 instruments traditionnels collectés en Algérie, en Angola, au Burkina Faso, au Cameroun, en Centrafrique, au Congo, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, à Cuba, au Ghana, en Guinée équatoriale, au Rwanda, au Tchad et au Togo. Ces objets constituant sa collection, «loin d'être des simples auxiliaires de bruit, sont des témoins de notre passage sur terre, des traces de notre civilisation», a-t-il souligné.

Félicitant et remerciant le Fespam et l'E.s.g.a.e, pour leur initiative et accord de partenariat, Léonidas C. Mottom Mamoni a

déploré, toutefois, la situation peu reluisante de nos musées, en rappelant que la République du Congo est signataire de la convention Unesco de 1972 relative à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. «Notre pays est tenu de le protéger, car protéger le patrimoine national, c'est aussi protéger le patrimoine mondial qui est la somme des différents patrimoines nationaux», a-t-il indiqué. Les instruments exposés, véritables vecteurs de l'authenticité de la riche culture africaine, associant à la fois originalité esthétique et fonction utilitaire, ont été passés en revue, à la fin de la cérémonie, par les officiels et les invités, suivis des étudiants de cette supérieure école. Reste maintenant aux jeunes citoyens congolais, ayant perdu la connectivité avec le terroir ancestral, de faire l'effort, à partir de cette journée internationale des musées, d'aller découvrir et scruter de près les instruments traditionnels de musique qui, rarement, font l'aumône de leur regard ou observation, au Musée panafricain de la musique.

Violaire MALONGA

Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire

Désormais, les mineurs interdits d'accès aux aires et salles de jeux lucratifs

Ouverts le 10 mai 2016, les travaux de la 5<sup>e</sup> session ordinaire dite administrative du conseil départemental et municipal de Pointe-Noire se sont achevés, jeudi 19 mai dernier, dans la salle de mariage de l'hôtel de ville. Sous l'égide de Roland Bouiti Viaudo, président du conseil départemental et municipal, député-maire de la commune de Pointe-Noire. En présence de Victor Foudi, Pierre Justin Makosso, Fulgence Ibombo Gakosso, Jean-Jacques Moi-Bayonne, respectivement premier et deuxième vice-président, premier et deuxième secrétaire du conseil départemental et municipal de Pointe-Noire. Cette session a été marquée aussi par l'entrée au conseil de Juste Bouyou-Poaty, en remplacement de Jean-Marc Thystère-Tchicaya, reconduit au gouvernement, comme ministre des hydrocarbures. Au cours de cette session, les conseillers municipaux ont adopté la délibération portant interdiction d'accès des mineurs aux aires et salles de jeux lucratifs.

Dans le communiqué final de la session, lu par Fulgence Ibombo Gakosso, il ressort qu'au total, cinq délibérations ont été adoptées, au cours de la session administrative du conseil départemental et municipal de Pointe-Noire. Il s'agit du compte-rendu de la quatrième session ordinaire, dite budgétaire, tenue du 17 au 26 février 2016; du rapport d'activités de l'inter-session du bureau exécutif, période du 21 janvier au 12 avril 2016; du rapport de la commission économique et financière; du compte administratif, exercice 2015; du compte de gestion, exercice



Fulgence Ibombo Gakosso. 2015; du projet de délibération portant identification des propriétaires et numérotation des véhicules de



Le présidium.

transport en commun dans le département de Pointe-Noire, à travers le rapport de la commission transport et du projet portant interdiction aux mineurs d'accéder dans les aires et salles de jeux lucratifs.

Au cours de cette session, les conseillers ont également suivi, avec une attention particulière, l'exposé de Marie-Joseph Opoumba, directeur départemental de la S.n.e (Société nationale d'électricité), sur la question de la desserte quasi-permanente en électricité de la commune de Pointe-Noire. Les responsables de la société Averda, chargée de la collecte de la gestion des centres d'enfouissements techniques et de traitement

des déchets ont également présenté leur projet aux conseillers municipaux. Dans son allocution de circonstance, le maire Roland Bouiti-Viaudo s'est réjoui du fait que la clôture de la



Vue des conseillers.

session du conseil départemental coïncidait avec la tenue du forum international de green business. «Les travaux de la 5<sup>e</sup> session se ferment à l'heure où, à l'initiative du chef de l'Etat, se tient dans notre ville, la septième édition du forum international green business qui, cette année, porte une attention particulière à l'innovation technologique et à la transformation des défis du développement durable sous contrainte climatique en opportunités d'actions, pour un

acteurs de notre commune, à agir au quotidien pour la construction d'une société humaine, solidaire, porteuse de paix, d'espérance, de croissance et de prospérité. Dans ce sens, pour aller plus loin ensemble, mutualisons nos énergies et nos efforts et, dans une réflexion féconde, agissons pour bâtir, avec lucidité, intelligence et sagesse, une ville durable qui concilie développement économique, développement social et développement environnemental. Dans cette optique, sur la base de plusieurs anticipations rationnelles, l'avenir que nous sommes appelés à construire, notamment pour les générations suivantes, celles de nos enfants, l'avenir, disais-je, doit être maîtrisé, voulu et partagé», a-t-il déclaré. Hormis cela, Roland Bouiti-Vaudo a promis de tout mettre, impérativement, en œuvre, afin de rendre la gestion de la municipalité plus efficace, plus efficiente et plus proche des besoins des populations. En plus, il veillera, lui-même, à la stricte application de la délibération sur l'interdiction de la présence des mineurs d'accéder dans les aires et salles de jeux lucratifs. Le respect de cette délibération se fera avec le concours des services déconcentrés de l'Etat qui gèrent les aspects transversaux liés à cette question sociale.

Equateur Denis NGUIMBI.

**OFIS** store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760\* + Imprimante HP 1515

STOCK LIMITÉ

145.000 FCFA HT

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offerts

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI  
Notaire  
Sise à Brazzaville (République du Congo)  
Rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM)  
Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M)  
B.P. : 14745 - Tél: (242) 06 662 43 35/05 516 70 79  
E-mail: etudepongui@yahoo.com

**«SERVAIR CONGO»**  
Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
Au capital de 2 220 000 000 de Francs CFA  
Brazzaville (République du Congo), Avenue Charles De Gaulle,  
1er étage Immeuble ex-Papyrus, Plateau-ville  
RCCM: CG/BZV/10 B 2367

**TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

Suivant Procès-verbal dressé à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte de la société «SERVAIR CONGO», Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 2 220 000 000 de Francs CFA, dont le siège social est à Brazzaville (Congo), Avenue Charles De Gaulle, 1er étage Immeuble ex-Papyrus, Plateau-ville, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/10 B 2367, tenue en date à Paris (France), 2, rue Robert Esnault-Pelterie, 75007 du 30 novembre 2015, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le 17 mai 2016, enregistré, le 18 mai de la même année, à la recette des Impôts de Baongo, sous le Folio 079/12, numéro 826, les résolutions suivantes ont été prises:

En sa partie Ordinaire:  
- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice clos le 31 décembre 2014;  
- Approbation des comptes et conventions de l'exercice clos le 31 décembre 2014;

2014;  
- Affectation des résultats;  
- Quidus aux administrateurs.  
En sa partie Extraordinaire:  
- Le transfert du siège social précédemment fixé à Brazzaville, Avenue Charles De Gaulle, 1er étage Immeuble ex-Papyrus, Plateau-ville, dans la même ville, Aéroport International Maya-Maya - Mezzanine Module 1 et modification corrélatif de l'article 4 des statuts;  
- Pouvoirs en vue des formalités.  
Dépôt légal des actes a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le 24 mai 2016, enregistré sous le numéro 16 DA 394.  
Mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro M2/16 - 934.

Pour avis et mention,  
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,  
Notaire

**IN MEMORIAM**

1er juin 2015 – 1er juin 2016

Voici déjà un an que Mme ETOKA née BOMENGUE Suzanne, affectueusement appelée «Mamie Suzie», a été rappelée auprès de Dieu. En cette date de triste anniversaire, son époux, ses enfants, ses petits-fils, toute sa famille et sa belle-famille prient tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pieuse pour elle. Ta bonté et ton amour pour les tiens restent vivaces en nous. Nous ne t'oublierons jamais!

Repose en paix.

F.I.s.h (Faculté des lettres et des sciences humaines)

## Des journées scientifiques réussies sur la littérature et langue françaises

Des chercheurs, des enseignants et des étudiants de l'Université Marien Nguabi, ainsi que des jeunes écrivains congolais, ont, de manière érudite, porté un regard critique sur la littérature et la langue dite de Molière. Les premières journées scientifiques de la formation doctorale Ellic ont été organisées, le 6 mai 2015, par la F.I.s.h (Faculté des lettres et des sciences humaines) de l'Université Marien Nguabi, dans les murs de cet établissement.



Dieudonné Tsokini (Ph. d'archives).

À travers des échanges très nourris, les participants à cette rencontre ont cerné les contours de la littérature et les formes, notamment écrites de la langue française, dans toute sa complexité. « Ces journées scientifiques sont un important moment qui concourt aussi à la formation des étudiants... C'est une rencontre qui revêt un caractère international, au regard de la participation du professeur Robert Fotsing, venu de l'université du Cameroun », a dit Dieudonné Tsokini, doyen de la F.I.s.h. Ainsi, le Professeur Antoine Yila, enseignant à la Faculté des lettres et des sciences humaines, précisément au département de

L.c.a (Littératures et civilisations africaines), a fait la critique de la poésie sémantique du poète congolais, Tchicaya U Tam'si, s'appuyant sur ses vers extraits du recueil «Le ventre, le pain ou la cendre». Pour lui, on peut découvrir le monde par la médiation imposée par l'écriture. «Par une double assomption esthétique (de l'auteur et de son recueil), on découvre que le monde est un poème», affirme-t-il. Ce moment a été opportun, pour saluer l'œuvre de Tchicaya U Tam'si, un homme qui inspire encore des jeunes poètes et écrivains congolais en herbe.

Vice-doyen de la F.I.s.h, le professeur Omer Massoumou a, par ailleurs, donné sa vue sur «l'approche charienne des formes

et du genre poétique». A son avis, l'avènement du vers libre, en France, ne donne pas lieu à une fossilisation des formes poétiques. «Il aboutit, plutôt, à un dynamisme des formes et du sens. Une illustration dans l'œuvre poétique de René Char et faite à partir du recueil Retour Amont», pense-t-il. Ponctué par la soutenance d'une thèse de doctorat sur «l'insignifiance de l'existence dans l'écriture théâtre de Samuel Beckett», les premières journées de la formation doctorale Ellic, espace littéraire, ont été un excellent moment d'apprentissage pour les futurs impétrants.

**Hordel BIAKORO-MALONGA**

12<sup>e</sup> édition du festival international N'sangu Ndji Ndji

## Une fête placée sous le thème «Pointe-Noire et changement climatique»

C'est sous le thème «Pointe-Noire et changement climatique» que va se tenir, à Pointe-Noire, du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2016, la douzième édition du festival international des musiques et arts N'Sangu Ndji Ndji. L'annonce a été faite, au cours d'un point de presse donné par Pierre Claver Mabilia, directeur dudit festival, vendredi 20 mai 2016, à l'esplanade de la résidence du consul de France, à Pointe-Noire. Parmi les autorités de marque présentes à cette cérémonie, on a noté: Roland Bouiti Viaudo, député-maire de la ville de Pointe-Noire, Jean Luc Delvert, consul général de France à Pointe-Noire, Fabien Obongo, directeur départemental des arts et des lettres de Pointe-Noire, et le général Jean Ollessongo, commandant de la zone de défense militaire n°1.

«Cette année, nous allons encore rapprocher, bien que pour un petit temps, l'art et la culture des populations des quartiers, à travers la tenue de la douzième édition du festival international des musiques et des arts N'Sangu Ndji Ndji. Les artistes de grande expérience de la scène internationale, qui viendront de l'étranger, seront nos amis de tous les jours. La population de Pointe-Noire,



L'affiche de la 12<sup>e</sup> édition.



Pierre Claver Mabilia.

ville hôte, aura, là, la possibilité de les côtoyer et d'échanger avec eux, en toute liberté, sur tous les sujets de l'art», a fait savoir, à la presse locale et internationale, Pierre Claver Mabilia, dans son propos de circonstance.

Le directeur du festival N'San-

gu Ndji Ndji a saisi cette opportunité, pour présenter au large public, le menu du festival: «Tous les passionnés de l'art trouveront leur compte, il y aura des conférences-débats sur le thème de l'édition, afin de mieux informer et éduquer le public sur le phénomène du changement climatique qui menace dangereusement notre planète; des spectacles de danses; des ateliers de musique, de créations, de percussion...La liste n'est pas exhaustive». Il a conclu son point de presse, en dévoilant les lieux où vont se dérouler les différentes activités du festival. Il s'agit, entre autres, de l'Espace culturel Yaro; l'Institut français; l'Espace du Trentenaire et le Centre culturel Jean-Baptiste Tati-Loutard.

**Equateur Denis NGUIMBI**

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC  
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE  
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BACONGO

N°075/15/MEBPP/DGID/DEFFD/DDID-B/DCHPFB

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Baongo, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

| N° D'ORDRE | N° DE RÉQUISITIONS      | RÉFÉRENCES CADASTRALES   | QUARTIERS                                | ARRONDIS/DISTRICTS | REQUÉRANTS                                     |
|------------|-------------------------|--|--|--------------------|--|
| 01         | Req N°3209 du 15/02/16  | Section C4 Bloc 63 - Pile 9, Sup. 271,79m <sup>2</sup>         | 1922, Avenue Abbé Fulbert YOLOU          | Makélékélé         | M. NSOUNGUILA KOUFINKANA Antoine               |
| 02         | Req N°3210 du 15/02/16  | Section C2, Bloc 24, Pile 11, Sup. 396, 81m <sup>2</sup>       | 51 Bis, Rue Nkounka Batéké               | Baongo             | M. NSOUNGUILA KOUFINKANA Antoine               |
| 03         | Req N°2730 du 07/07/15  | Section AD3 bloc, Pile 21, Sup. 227,13m <sup>2</sup>           | Qrtier Mafouta (cite OMS villa n°18)     | Madibou            | M. MASSAMBA Grégoire                           |
| 04         | Req N°3258 du 07/01/16  | Section C bloc 21, Pile 5 Sup. 214,98 m <sup>2</sup>           | Lieu Avenue Matsoua                      | Baongo             | M. MASSAMBA BANZOUZI                           |
| 05         | Req N°3223 du 24/02/16  | Section, Bloc, Piles 4 Sup. 900,00 m <sup>2</sup>              | Qrtier Kombé                             | Madibou            | M. SITA David Desiré                           |
| 06         | Req N°3224 du 24/02/16  | Section, Bloc, 13, Pile 118 et 119, Sup. 800,00m <sup>2</sup>  | Qrtier Mbouono                           | Madibou            | Mme MABOUNGOU Stéphanie                        |
| 07         | Req N°3228 du 26/02/16  | Section BK, bloc, Pile 6, Sup. 725,32m <sup>2</sup>            | Qrtier Kintzana                          | Madibou            | Mme Valentin Gabrielle                         |
| 08         | Req N°3185 du 02/02/16  | Section, bloc, PA, Sup. 6250,00m <sup>2</sup>                  | Village Nkouo                            | Ignié-Pool         | Association des petites sœurs Dominicaines (1) |
| 09         | Req N°3186 du 02/02/16  | Section, bloc, Pile, Sup. 12500,00m <sup>2</sup>               | Village Nkouo                            | Ignié-Pool         | Association des petites sœurs Dominicaines (2) |
| 10         | Req N°2769 du 28/07/15  | Section DE bloc 36, Pile 110-111 Sup. 776,62 m <sup>2</sup>    | Centre-Ville                             | Arr. 2 Baongo      | Société Immobilière la Principauté             |
| 11         | Req N°3013 du 06/10/15  | Section AV, Bloc, Pile, Sup. 627,00m <sup>2</sup>              | Mayanga                                  | Madibou            | M. NGANGA Sylvie                               |
| 12         | Req N°2974 du 09/09/15  | Section A3 Bloc 83, Pile 7, Sup. 444,44 m <sup>2</sup>         | Rue Lounianga N°1                        | Makélékélé         | BOUYOU-BOUYOU R.T. Dunnel                      |
| 13         | Req N°3204 du 11/02/16  | Section AL Bloc 124, P3, Sup. 350,70m <sup>2</sup>             | 80 Rue Ngongouélé (Moutabala)            | Arr. 7 Mfilou      | M. MONGUIA-NGUIMBI P.E.E                       |
| 14         | Req N°13983 du 26/02/16 | Section, Bloc, Pile 10-11, Sup. 826,74m <sup>2</sup>           | Village Kintélé                          | Ignié-Pool         | M. MAKAMBALA Magalie Rosine                    |
| 15         | Req N°3211 du 15/02/16  | Section, Bloc, Pile, Sup. 6200,00m <sup>2</sup>                | Village Yakoma                           | Kinkala (pool)     | M. KEHOBA André                                |
| 16         | Req N°2953 du 28/08/15  | Section AD, Bloc 4, Pile 2 et 3, Sup. 720,000m <sup>2</sup>    | Quartier Kinsoundi                       | Arr. 1 Makélékélé  | KIZONZOLE DE BELLO Basilide Abel               |
| 17         | Req N°3007 du 30/09/15  | Section Bloc P Sup. 3220,50m <sup>2</sup>                      | Village Yaka-Yaka                        | Goma Tsé-tsé       | HOMBESSA Gerard                                |
| 18         | Req N°2797 du 04/08/15  | Section Bloc Pile 3, Sup. 342,91 m <sup>2</sup>                | Village Loukanga N°1                     | Pool Goma Tsé-tsé  | Eglise Néo Apostolique du Congo                |
| 19         | Req N°3150 du 05/01/16  | Section Bloc Pile, Sup. 873,36 m <sup>2</sup>                  | Nganga-Lingolo                           | Pool Goma Tsé-tsé  | Samuel MINGUI                                  |
| 20         | Req N°3080 du 18/11/15  | Section C2 Bloc 87 Pile 4 (188-190), Sup. 900,00m <sup>2</sup> | Qrtier Mpissa                            | Arr. n° 2 Baongo   | M. MAMBEKE Sybel Arnaud                        |
| 21         | Req N°2978 du 14/09/15  | Section AR Bloc 04 Pile 02, Sup. 400,00m <sup>2</sup>          | Rue Alexandre MIABEKOUAMIO               | Arr. n° 8 Madibou  | M. SAFOU MFOULOU Aurphey Hernault              |
| 22         | Req N°1793 du 09/07/13  | Section E Bloc 101, Pile 12, Sup. 278,10m <sup>2</sup>         | 171, rue Bayonne                         | Arr. n° 2 Baongo   | KIMBALOU Patrick Paul                          |
| 23         | Req N°3138 du 30/12/15  | Section Ar. 3 Bloc Pile 1 sup. 365,84m <sup>2</sup>            | 8, rue Matingou Clément (Sangolo)        | Arr. n° 8 Madibou  | WALEMBAUD Chris Jean Antoine                   |
| 24         | Req N°3139 du 30/12/15  | Section Ar3 Bloc Pile 13, Sup. 781,82m <sup>2</sup>            | 27, Rue Matingou Clément (Sangolo)       | Arr. n° 8 Madibou  | WALEMBAUD Chris Jean Antoine                   |
| 25         | Req N°3140 du 30/12/15  | Section BI Bloc Pile 7, Sup. 400,00m <sup>2</sup>              | 5, rue Moutimma Germain Agn-Congo        | Arr. n° 8 Madibou  | WALEMBAUD Chris Jean Antoine                   |
| 26         | Req N°3141 du 30/12/15  | Section bloc Pile, Sup. 4707,00 m <sup>2</sup>                 | Qrtier Moutessi Ville de Mindouli        | Pool               | WALEMBAUD Chris Jean Antoine                   |
| 27         | Req N°3142 du 30/12/15  | Section BJ, bloc Pile Sup. 4636,70 m <sup>2</sup>              | Kombé                                    | Arr. n° 8 Madibou  | WALEMBAUD Chris Jean Antoine                   |
| 28         | Req N°3243 du 04/03/16  | Section E bloc 55 Pile 11, Sup. 271,58 m <sup>2</sup>          | 15, Avenue André Matsoua                 | Arr. n° 2 Baongo   | La Société Super Market Alain Roger            |
| 29         | Req N°3251 du 10/03/16  | Section E bloc 59 Pile 5, Sup. 188,42 m <sup>2</sup>           | N°12 bis, Rue Ampère dossier retire      | Arr. n° 2 Baongo   | Mme SITA née LOUFOUA TSONA Madeleine           |
| 30         | Req N°3261 du 18/03/16  | Section B 2 bloc 118 Pile 16, Sup. 374,06m <sup>2</sup>        | 49, rue Dihessé qrtier Diata             | Makélékélé         | Mr NZELI OUTOU                                 |
| 31         | Req N°2606 du 05/05/15  | Section bloc Pile, Sup. 3613,53m <sup>2</sup>                  | Qrtier Wayako                            | Pool               | Mr NZABA Arlette Stéphanie                     |
| 32         | Req N°3214 du 17/02/16  | Section bloc / Pile I, Sup. 5235,00 m <sup>2</sup>             | Moutho (Ignié)                           | Pool               | BONDA Adelard Yvon                             |
| 33         | Req N°3315 du 07/04/16  | Section bloc Pile Sup. 630,00 m <sup>2</sup>                   | Kintélé                                  | Pool               | M. BOLAUD Yvon Ghyslain                        |
| 34         | Req N°3216 du 18/02/16  | Section E, bloc Pile case E004/V, Sup. 318,37m <sup>2</sup>    | La Glacière                              | Arr. n° 2 Baongo   | MAMOUNA BOUZANGA Arnel Ludovic                 |
| 35         | Req N°1774 du 26/04/13  | Section au bloc 25 Pile 1, Sup. 3.416,00m <sup>2</sup>         | Tsangamani                               | Arr. 1 Makélékélé  | BIKOUMOU Séraphin Jules                        |
| 36         | Req N°3178 du 25/01/16  | Section AE bloc 16 Pile 1, Sup. 500,00 m <sup>2</sup>          | 15 Rue Ntadi Désiré                      | Arr. n° 8 Madibou  | BOUKINDI Joseph                                |
| 37         | Req N°3183 du 02/02/16  | Section G Bloc 92 Pile 5, Sup. 324,39. m <sup>2</sup>          | Rue Nzoungou n°119                       | Arr. 2 Baongo      | BOUEBASSIHOU André                             |
| 38         | Req N°2977 du 14/09/15  | Section G bloc 134 Pile 3, Sup. 174,18 m <sup>2</sup>          | 66 bis, rue Nganga Lingolo (Jules Grevy) | Arr. 2 Baongo      | NZALA Marlène                                  |
| 39         | Req N°3258 du 15/03/16  | Section AU bloc Pile, Sup. 500, 00m <sup>2</sup>               | 9, rue Auguste Bakouma (Loua)            | Arr. n° 8 Madibou  | N'SONDE Boniface                               |
| 40         | Req N°3257 du 15/03/16  | Section C2 bloc 67 Pile 13, Sup. 340,50m <sup>2</sup>          | Case 901 Mpissa                          | Arr. 2 Baongo      | N'SONDE Boniface                               |
| 41         | Req N°2712 du 29/06/15  | Section bloc / bis Pile bis, Sup. 8000,00m <sup>2</sup>        | Loukanga (Copagrico)                     | Goma Tsé-tsé Pool  | LOUTONTO David                                 |
| 42         | Req N°2798 du 04/08/15  | Section G bloc 2 Pile 10, Sup. 309,40m <sup>2</sup>            | Rue Mafouta Sébastien                    | Arr. 2 Baongo      | AMBETO Philippe Ludovic                        |
| 43         | Req N°3128 du 15/12/15  | Section bloc Pile 1, Sup. 1.574,36m <sup>2</sup>               | Rue Dominique Qrtier Kombé               | Arr. n° 8 Madibou  | NKOUKANI Barthélemy                            |
| 44         | Req N°3324 du 25/04/16  | Section AT bloc Pile, Sup. 370,41m <sup>2</sup>                | Rue Ngovoh                               | Arr. 7 Mfilou      | OPERA TSAH Stéphanie Miehelle                  |
| 45         | Req N°1521 du 07/12/12  | Section AP 2 bloc Pile 16, Sup. 400,00 m <sup>2</sup>          | Rue Koussikou Mfilou                     | Arr. 7 Mfilou      | TSATI Achille                                  |
| 46         | Req N°2947 du 26/08/15  | Section BC bloc 1 Pile 9, Sup. 400,000 m <sup>2</sup>          | Qrtier Kimbouala                         | Arr. 7 Mfilou      | OHELO Djunga Joseph Désiré                     |
| 47         | Req N°722 du 13/04/11   | Section AQ bloc Pile 20, Sup. 397,60 m <sup>2</sup>            | Rue Moupanou (Mihoumi)                   | Arr. 7 Mfilou      | KOUMBA Rufin Nicaise                           |
| 48         | Req N°3161 du 14/01/11  | Section PA bloc Pile 3, Sup. 387,50m <sup>2</sup>              | Batigone                                 | Arr. 4 Mounjali    | Mme NKOUNKOU Rosine Alexandra                  |
| 49         | Req N°2726 du 10/07/15  | Section AU bloc Pile 2-7, Sup. 900,00m <sup>2</sup>            | Qrtier Mbouono                           | Arr. n° 8 Madibou  | KOUEZO Barthélemy                              |
| 50         | Req N°2809 du 10/08/15  | Section AU bloc 04 Pile 3, Sup. 1089,00m <sup>2</sup>          | Qrtier Mafouta IAD                       | Arr. n° 8 Madibou  | KOUEZO Jean De Dieu                            |

Pour insertion légale

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière)

Fait à Brazzaville, le 25 Janvier 2015 L'Inspecteur Divisionnaire Alain Roger MBENGUE

## Championnats communaux de basket-ball

# A l'Avenir du rail le «derby» de Ouenzé!



Inter Club-Diables-Noirs dominé par les militaires.

Trois matchs ont été disputés, samedi 28 mai 2016, au Gymnase Maxime Matsima du Centre sportif et universitaire de Makélékélé, dans le cadre de la poursuite des championnats, après les reports préjudiciables de plusieurs matchs (six matchs, au total), en milieu de semaine, pour cause d'indisponibilité dudit gymnase. Six autres matchs, le dimanche 29 mai...

Les ténors, Inter Club, chez les hommes, Brazza Basket, côté dames, sont en train de prendre une option que reflète leur comportement.

C'est ainsi que, en nocturne, les militaires n'ont pas fait de détail contre Diables-Noirs. Ils ont joué, marqué des paniers, parfois sur des tirs à trois points spectaculaires, et gagné leur sixième match d'affilée, par 71-39. Sous la férule d'un gaucher nommé Missakila, leur meilleur tireur et marqueur. Au grand dam des Diables-Noirs, qui souffrent, visiblement, d'un banc inexpérimenté.

Brazza Basket, non plus, n'a pas eu pitié des filles de Diables-Noirs, moins ambitieuses, cette année, comme l'avoue leur entraîneur, Philippe Mahoungou "Ya Phil". Score final: 76-25.

## Avenir du rail-A.S Grandeur (69-68)

Avenir du rail-A.S Grandeur a, sans doute, été le match-phare de la soirée. Il a produit des étincelles. La course au panier a couronné Avenir du rail, qui l'a emporté d'un demi-panier (69-68), au cours d'une partie fertile en rebondissements! Sa victime, tenez-vous bien, est constituée des transfuges, mieux des révoltés de son propre clan et du CARA. Et pas des moindres. C'étaient les meilleurs joueurs d'Avenir du rail et du CARA, à l'image de Makouana, Mokoto, Mitori, Nguia, Koud. Avenir du rail menait 32-31, à la mi-temps. Mais, le troisième quart temps

a relancé les équipes, A.S Grandeur l'ayant terminé en tête (48-46). Les copains de Nguia ont creusé l'écart, 66-61, un peu plus tard, avant d'être rattrapés (66-66), puis dépassés (66-67). Ils ont égalisé (68-68), à 14 secondes, mais ont fini par concéder deux lancers francs à leurs jeunes adversaires, conduits par Meryl Boukinda, lequel a transformé un des deux (68-69). Mais, c'était suffisant à l'Avenir du rail, pour pavoiser: 69 à 68! On comprend pourquoi les supporters d'Avenir du rail ont déferlé sur le plancher, après le dernier coup de sifflet de la paire arbitrale Okoua-Diakoundila.

### Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Autres résultats. Seniors Hommes: Liber Basket-Patronage Sainte-Anne (43-76), R.B.C-CARA (67-97), Anges-Noirs B.C.A.S Thomas (FF Thomas) Etoile du Congo-B.C.M (J). Seniors Dames: Brazza Basket-Diables-Noirs B.B (65-25).

## Diables-Rouges

### Echec sur la route de Nairobi

Le match amical entre le Maroc et le Congo, disputé, vendredi 27 mai, à Tanger, a tourné à l'avantage de la sélection locale, qui l'a dominé: 2-0. Les Marocains ont pu compter sur le doublé du milieu de terrain de Twente (Pays-Bas), Hakim Ziyech, sur coup de pied arrêté: un coup franc (4<sup>e</sup>) et un penalty très discuté.

La rencontre a, semble-t-il, manqué de rythme, exception faite de quelques actions collectives orchestrées par les Marocains, notamment par l'homme du match, Hakim Ziyech. Quant aux Diables-Rouges, leur prestation n'était pas très remarquable. Pourtant, leur entraîneur, Pierre Lechantre, dit ne pas être inquiet, pour le match du 5 juin, à Nairobi, face au Kenya.

Au cours de cette partie, Lechantre a aligné les joueurs ci-après: Christoffer Mafoumbi (gardien de but). Défenseurs: Baudry Marvin (puis Carof Bakoua, 89<sup>e</sup>), Clevid Dikamona, Maël Lépicier et Bouka Moutou. Milieux de terrain: Jordan Massengo (puis Durel Avounou, 84<sup>e</sup>), Delvin Ndinga, Prince Oniangue, Merveil Ndockty (puis Chris Malonga, 84<sup>e</sup>). Attaquants: Thievy Bifouma (puis Vinny Ibara, 72<sup>e</sup>), Fodé Doré (puis Dominique Malonga, 86<sup>e</sup>).

G.M.

### Décès de Jacques Mamounouala!

Ailier gauche percutant, Jacques Mamounouala s'est éteint, à Brazzaville, samedi 28 mai 2016. Il était rongé par une maladie. La veillée se tient au n°1 de la rue qui porte son nom, Jacques Mamounouala, à Madibou (Arrondissement 8).

Jacques Mamounouala électrisait les foules dans les rangs du CARA, en provenance de l'Avenir du rail. Champion d'Afrique des clubs, en 1974, il a, également, participé avec les Diables-Rouges, à la phase finale de la CAN 1978, au Ghana. Nous y reviendrons.

## Football européen

## Une gloire infinie pour le Real Madrid

Comme en 2014, le Real Madrid a décroché, samedi 28 mai, la Ligue des Champions, en s'imposant en finale contre son encombrant voisin de l'Atlético (1-1, 5-3 t.a.b). Ainsi, il assoit son statut de recordmen de titres dans la compétition, avec un onzième sacre européen, après ceux de 1956, 1957, 1958, 1959, 1960,

de C1, après avoir concédé l'égalisation, à la 120<sup>e</sup> minute, en 1974, et en prolongation, après s'être fait rejoindre à la 94<sup>e</sup> minute, en 2014. Même si on s'attendait à mieux, sur le plan du jeu, c'était une belle finale, à Milan. Un rendez-vous des artistes. En premier lieu des défenseurs qui ont muselé les meilleures offen-



Le triomphe du Real Madrid.

1966, 1998, 2000, 2002, 2014. Les hommes de Zinedine Zidane, sacrés cinq mois seulement après sa nomination comme entraîneur, ont dû s'aracher comme rarement, pour décrocher cette victoire. Parce que les Colchoneros (le surnom des joueurs de l'Atlético) se sont montrés fidèles à leur réputation et n'ont jamais lâché le morceau, jusqu'à une issue toujours cruelle pour le perdant. Une vieille habitude, pour eux, puisqu'ils avaient déjà perdu leurs deux premières finales

sives adverses. D'où l'équilibre de jeu, observé, mais aussi et surtout, le score final, à l'issue du temps réglementaire. A la fin, donc, la victoire est pour les poulains de Zidane, l'entraîneur merengue, sans qu'on puisse crier au scandale. L'amertume était sur le visage des joueurs de l'Atlético. On les comprend. Et, on le voit, le Real Madrid a toujours soif de titres continentaux, soixante ans après celui qui a inauguré son palmarès.

G.M.



## AVIS DE RECRUTEMENT Poste: COMPTABLE BILINGUE: CHARGÉ DE LA PRODUCTION ET DU REPORTING (Pointe-Noire)

### Responsabilités Principales:

- Maintien et usage extensif de tous les modèles de partage de production
- Calcul, analyse et reporting de la production, des inventaires et des tax pour des actifs opérés et non opérés.
- Préparation et le traitement de toutes les écritures comptables liées à la production et l'amortissement des actifs.
- Planification, préparation et revue du reporting mensuel, trimestriel et annuel associé à la production et au rapprochement des systèmes comptables (JD Edwards & SAP)
- Exécute la clôture mensuelle des systèmes comptables et la transmission des livres comptables locaux (JD Edwards) aux systèmes de la maison mère (SAP).
- Assurer la conformité à tous les contrôles et politiques internes associés à ce poste, y compris les rapprochements mensuels et le teste des contrôles Sarbarnes Oxley (SOX).
- Capacité d'apprendre et d'utiliser efficacement les systèmes d'exploitation intégrés (ERP)

### Critères de Sélection:

- Excellente aptitude pour la communication et les relations interpersonnelles
  - Etre ressortissant (e) congolais (e) de la République du Congo parlant couramment le français et l'anglais (oral et écrit).
  - Avoir, au minimum un diplôme (BAC+4) en finances, comptabilité, économie, ou diplôme universitaire équivalent.
  - Avoir de bonnes connaissances en informatique (MS-Office), spécifiquement Excel (niveau intermédiaire-avance), modélisation et system d'exploitation - ERP (e.g. JD Edwards)
  - Justifier d'un minimum de 3-5 années d'expérience à un poste similaire.
  - Être capable de travailler efficacement dans des circonstances de défi et accomplir plusieurs tâches dans des délais courts, Être capable d'exécuter des projets avec un minimum de supervision et des délais assignés.
  - Une bonne connaissance de la comptabilité de l'amont pétrolier, et spécifiquement des contrats de partage de production.
  - Être rigoureux et avoir le sens de l'organisation.
- Composition du dossier de candidature
- Lettre de motivation, CV écrit (en Français/

**Chevron Overseas (Congo) Limited**  
 Succursale  
 Immeuble Chevron  
 Avenue de Mangoungou  
 B.P. 1295 - Pointe-Noire  
 République du Congo  
 RCCM no : CG/PNR/09 B 903  
 Tél: 242 22 294 51 10 / 11  
 Fax: 242 22 294 15 02

Anglais) avec photo scannée

- Certificat de nationalité + copie du diplôme demandé

**Chevron Overseas (Congo) Limited**  
 Succursale  
 Immeuble Chevron  
 Avenue de Mangoungou  
 B.P. 1295 - Pointe-Noire  
 République du Congo  
 RCCM n° : CG/PNR/09 B 903  
 Tél: 242 22 294 51 10 / 11  
 Fax: 242 22 294 15 02

- L'original du diplôme sera exigé en cas de pré-sélection de votre candidature. Toute déclaration mensongère disqualifiera la candidature à ce poste et à toute autre offre d'emploi à Chevron Overseas Congo Limited.

Dossier de candidature à envoyer : Au plus tard le 31 mai 2016

- Pointe-Noire: Chevron Overseas Congo Limited - Immeuble Chevron Overseas Congo Limited, Avenue de Mangoungou (Centre-ville Secteur Boudha Bar) - BP 1295 Pointe-Noire (République du Congo) - Tel : (242) 06 663 63 00 - 06 667 97 97 - 06 667 98 98

- Brazzaville: Bureau de Liaison, Chevron Overseas Congo Limited - 24 Avenue Prosper Gandzion (Secteur Ex Méridien) - BP 14543 Brazzaville République du Congo - Tel : (242) 06 663 63 91/06 663 63 59

À l'attention De: Département des Ressources Humaines ou par E-mail à l'adresse suivante : HRCGRR@chevron.com

Ministère de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie

## Claude Alphonse N'Silou face au phénomène des érosions à Brazzaville

Jeudi 26 mai 2016, le ministre d'Etat Claude Alphonse N'Silou, ministre de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie, a effectué une tournée dans la partie Nord de la capitale, Brazzaville, pour se rendre compte du phénomène des érosions qui affecte certains quartiers de cette partie de la ville. En compagnie de quelques membres de son cabinet, et d'un journaliste, il a voulu toucher du doigt la gravité de ce phénomène qui fragilise la vie des citoyens, dans les nouveaux quartiers de la capitale. Il s'est ainsi rendu au quartier Mont Boukiero, dans le 9e arrondissement Djiri. La réalité découverte laisse pantois!



Le Ministre Claude Alphonse N'Silou (à g.) et les membres de son cabinet constatent l'étendue des dégâts causés par les érosions. d'autres, visiblement surprises de voir une autorité nationale sillonner le fin fond de leur quartier. «Il faut être au plus près des populations, pour prendre la mesure

Le ministre d'Etat Claude Alphonse N'Silou a, tout d'abord, visité, au quartier Mpila, le chantier de construction d'un centre commercial, réalisé par une société chinoise. Il voulait, surtout, se faire une bonne idée de la route de la corniche qui doit se poursuivre entre le restaurant Mamiwata, au centre-ville, et l'Hôpital de base de Talangaï, tout comme la bretelle de cette route qui va desservir le centre commercial en construction.

Le ministre de la construction a aussi visité les logements en construction, au quartier Mpila, et a pris bonne note de ce que ces logements doivent être adaptés aux besoins des familles. Il a marqué un arrêt, au pont de la Tsiémé, sur l'avenue des Trois Martyrs, non loin de l'Hôpital de base de Talangaï, où il s'est rendu compte des effets négatifs de l'occupation des berges de cette rivière, par des propriétaires qui y ont construit des maisons, empêchant la circulation des eaux, au moment des crues. Ce qui a comme conséquence l'inondation des zones riveraines. Pour lui, les occupants des berges de collecteurs naturels que sont les ruisseaux et rivières qui traversent la ville doivent être dégagés, afin de garantir une bonne circulation des eaux, surtout au moment des crues.

Le cortège du ministre en charge des villes et du cadre de vie a marqué des arrêts sur le viaduc de Talangaï-Kintélé où, sur le flanc gauche, en allant vers Kintélé, la dénivellation du terrain marquant la limite entre le quartier Ngamakosso et le lit du fleuve Congo est attaquée par l'érosion, à au moins trois endroits. La plus grande érosion est due à l'occupation d'un collecteur par un propriétaire qui avait construit une maison à étage dans une parcelle de terrain où passait le collecteur.

Non seulement sa maison a été emportée par l'érosion, mais encore l'érosion s'est agrandie, en emportant d'autres maisons et en menaçant, aujourd'hui, de couper la route goudronnée de la deuxième sortie Nord. Là-bas, le ministre de la ville pense qu'il faut



L'érosion a déjà emporté plusieurs maisons.

interdire l'occupation de toute la zone que traverse le viaduc. Il a fallu faire un contour par Kintélé, reprendre la route nationale n°1, pour revenir vers Itatolo, afin de se rendre au quartier Mont Boukiero. Tout ceci, pour éviter les embouteillages sur la route nationale n°1. C'est en empruntant l'avenue sablonneuse, dite du Domaine présidentiel, que le cortège s'est dirigé dans ce nouveau quartier qui abrite une grande population. L'avenue du Domaine présidentiel passe par le quartier «L'eau c'est la vie». Un taxi qui s'y était embourbé a empêché le cortège de poursuivre sa route. Le ministre d'Etat a décidé, alors, de marcher. Ainsi, avec ses accompagnateurs, il a marché sur au moins un kilomètre et demi. Habillé en costume, il a été vite reconnu par les populations. «Bakondzi ya mbok'oyo, bobonguisela biso nzela», (Les autorités de ce pays, arrangez-nous la route), a lancé une femme, parmi tant

de leurs conditions de vie», a soufflé le ministre à ses accompagnateurs. Avouons que dans ces nouveaux quartiers qui s'étendent à perte de vue, les conditions de vie sont, effectivement, fort déplorables, particulièrement en ce qui concerne le transport en commun, pour cause d'absence de route goudronnée. Sur le plateau du Mont Boukiero, les immenses ravins provoqués par les érosions donnent le vertige. Le plateau est attaqué par trois gigantesques ravins qui avancent, inexorablement, à chaque grande pluie et qui ont déjà emporté plusieurs maisons. La nature est sans pitié pour les populations qui s'y sont établies. «Comment va-t-on faire? Pourquoi les gens sont-ils venus construire ici? Ce sont des endroits inconstructibles! Ces érosions soulèvent d'importantes questions!», autant de réflexions qui ont fusé parmi les personnes qui accompagnaient le ministre de la ville, et qui étaient interloquées, en découvrant ces ravins. Le ministre d'Etat n'avait qu'une préoccupation: trouver des solutions, maintenant qu'il a vu de quoi il s'agit réellement. Entre engager des travaux titanesques,

pour traiter ces ravins et déplacer la population pour la reloger ailleurs: c'est le budget qui risque d'être le grand arbitre.

Il faut dire que le ministre d'Etat N'Silou est allé toucher du doigt la réalité des ravins, au quartier Mont Boukiero, à la suite d'un courrier que les habitants de ce quartier avaient adressé à la Mairie de Brazzaville, pour l'appeler au secours face à l'avancée des ravins. Devant la gravité du problème qui exige de grands travaux, la Mairie a orienté ce courrier au Ministère de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie. La présence du ministre d'Etat N'Silou dans le quartier a suscité de l'espoir auprès des populations. Reste à savoir si l'Etat sera à même de gagner une telle bataille contre la nature, dans un relief montagneux et sablonneux. En effet, quand on enlève l'herbe et les arbustes qui recouvrent ces montagnes, par l'occupation des parcelles de terrain, et qu'on construit des maisons, l'eau de pluie collectée par les toits de ces centaines, voire ces milliers de maisons sur le plateau de la montagne, en absence de tout système de canalisation, constitue une force irrésistible qui se précipite en bas de la montagne. D'où le phénomène des érosions qui affecte la partie septentrionale de Brazzaville, où la ville s'étend, chaque année, sans mesure d'urbanisme. En principe, avant tout établissement humain sur une zone, il faut, d'abord, penser à l'aménagement et à l'évacuation des eaux et donc au système de canalisation. Ce qui n'est pas le cas, quand on sait que la ville s'agrandit, au gré de la vente des parcelles de terrain par des propriétaires fonciers qui n'ont pour seul mobile que le gain pécuniaire. Que fera le ministre d'Etat N'Silou, après avoir vu ce désastre? On le saura, dans les semaines, voire les mois à venir.

J. MBANZA

### IN MEMORIAM

4 juin 2006-4 juin 2016!

Voici dix ans que le Seigneur, notre Dieu, rappelait à Lui notre mère, grand-mère, Mme DIAHOUA née HEMILEMBOLO Marie. A l'occasion de ce triste anniversaire, la famille prie tous ceux qui l'ont connue et aimée, d'avoir une pensée pieuse pour elle. Une messe d'action de grâce sera célébrée, le dimanche 5 juin 2016, en la cathédrale Saint Pierre de Pointe-Noire.



A jamais, tu demeures dans nos cœurs!  
Pour la famille,  
Les enfants et petits-enfants

Pointe-Noire

## Une opération d'assainissement de la côte sauvage réalisée par des élèves

Dans le cadre de la troisième édition du festival de la biodiversité, organisée du 22 au 24 mai dernier, à Pointe-Noire, les associations de protection de l'environnement et de conservation de la biodiversité (Esi Congo, Congo Vert, Renatura, Elisabeth Kiaz, Rotaract), ainsi que des O.n.g.s à caractère culturel, comme Styl'Oblique, spécialisée dans le slam ou poésie urbaine, ont mobilisé, dans l'après-midi du 23 mai dernier, plus de 80 élèves des «Poussins», une école privée de Pointe-Noire, pour mener une opération de ramassage d'ordures sur la côte sauvage. Ce que les usagers et les propriétaires ne font pas, malgré l'impact négatif avéré des déchets sur l'environnement marin et terrestre.



Le tirage au sort des tickets de la tombola.

Partenaire de l'événement, à l'instar d'autres sociétés comme Chevron Congo, la société Tecor, spécialisée dans le tri, la collecte et le recyclage des déchets de toutes sortes, a mobilisé son personnel, pour recueillir les ordures ramassées par les élèves, afin qu'elles soient traitées dans un lieu approprié.

Même si le personnel de Tecor n'a pas quantifié ces déchets, sur place, les enfants ont, tout de même, réussi à remplir une vingtaine de sachets géants. Piles usagées, seringues, sacs et bouteilles plastiques, tesson, pointes, papiers, brosses à dent, dentifrices, sandales hors d'usage, il y avait toute sorte de déchets ramassés par les enfants qui se sont montrés très satisfaits de cette opération au bord de la mer. «Je suis très content, car je viens de sauver des gens. J'ai, par exemple, ramassé une seringue. Si quelqu'un pouvait marcher sur ça, il pouvait tomber malade. Il y a des maladies comme le tétanos et le sida», s'est félicité Alvin Sika, élève au C.m 1.

Du côté des organisateurs et incitateurs, la satisfaction était grande aussi. Tant ils sont parvenus, grâce à la sensibilisation, à faire de ces enfants des acteurs dévoués au service de la conservation de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier. «Pour moi, c'est important, car les enfants sont acteurs dans la préservation de l'environnement. On ne s'est pas arrêtés à la sensibilisation. En une vingtaine de minutes, nous avons ramassé énormément de sac-poubelles. C'est un bon geste. Je trouve qu'il est important de nettoyer les plages et de protéger la nature», s'est réjouie Johanna Bernetière, chargée d'éducation à Renatura. Question, sans doute, d'être en harmonie avec le thème choisi, cette année, pour la célébration de la journée mondiale de la biodiversité: «Intégrer la biodiversité pour le maintien des populations et de leurs moyens de subsistance».

Située au Sud de la baie de Loango, la côte sauvage attire, par ses géantes vagues, de nombreux amateurs d'images splendides et insolites. C'est pourquoi des milliers de personnes affectionnent de s'y rendre pour la baignade. Malheureusement, les usagers de la côte sauvage oublient l'impératif écologique. Ces mêmes plaisanciers constituent un véritable danger pour cette partie de la façade maritime congolaise, à cause des déchets qu'ils y abandonnent. Au point que la côte sauvage devient semblable à un dépotoir. Bien que la mairie y ait érigé des postes de police, la sécurité ne consiste pas seulement à lutter contre les bandits ou sauver les gens de la noyade. Elle doit être aussi environnementale. C'est pourquoi certains citoyens exhortent la mairie à prendre ses responsabilités. «La mairie doit donc prendre ses responsabilités, en aménageant, en assainissant cette plage», a suggéré Max Kevin Ondongo, un citoyen en promenade, ce jour-là. Comme quoi, l'opération réalisée par les enfants de l'école «Les Poussins» est une bonne leçon d'assainissement.

John NDINGA-NGOMA.

**GX INTERNATIONAL**

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise  
**ALLER + LOIN**

**SERVICE COMMERCIAL**

Pointe-Noire : Rond point Kasai (Face au cct)  
Brazzaville : 03 Av Cardinal ereste Mayenda (Face à la Mairie)

Tel : (+242) 053010238 / 055501875  
Tel : (+242) 055501873 / 055501873

www.gxinternational.net

Nos partenaires: UPS, DHL, SAP, etc.

**Pade (Projet d'appui à la diversification de l'économie)**

**Lancement d'un programme de formation en faveur des entreprises du secteur portuaire à Pointe-Noire**

Le Pade (Projet d'appui à la diversification de l'économie) a tenu, du 23 au 27 mai 2016, à la Chambre de commerce de Pointe-Noire, un atelier de validation des avant-projets de programme de formation à l'attention des entreprises du secteur portuaire. Cet atelier, qui a réuni une vingtaine d'entreprises de transport, logistique et transit, s'est déroulé sous la direction du Dr Jeannin Damba, expert en formation au Pade/F.a.c.p. Il vise le renforcement des capacités des entreprises sus citées.

Pour mettre en place un programme de formation employabilité des personnels des entreprises évoluant dans le secteur portuaire, le Pade avait initié une étude auprès d'une quarantaine d'entreprises du secteur portuaire, en vue d'identifier leurs besoins. Cette identification avait donné lieu à des avant-projets de programme de formation proposés par des organismes de formation professionnelle. Il s'agit, entre autres, de l'École supérieure de technologie du littoral (Est-Littoral), l'École supérieure de commerce et d'industrie (Esic) de la Chambre de commerce de Pointe-Noire (en partenariat avec le Centre



Jeannin Damba.

Trainmar de Dakar), et de l'Istac-Icam. La société Mégatel systèmes d'Alain Ndalla a, pour sa part, présenté un logiciel très pratique pour les transitaires. Il ressort de cette étude que les besoins de formation des personnels des entreprises du



Les participants à l'atelier.

secteur du transport, transit et logistique sont énormes et diversifiés. Ils concernent autant les métiers basiques que les métiers de support, des caristes aux conducteurs d'engins lourds, des déclarants en douane aux logisticiens, etc. «L'atelier de Pointe-Noire a, donc, permis aux entreprises et aux Instituts de formation professionnelle d'examiner, ensemble, les offres de formation

formulées, afin de valider leur contenu. Car, du fait de la modernisation des infrastructures portuaires, routières et aéroportuaires dans le pays, il faut développer de nouvelles compétences qui permettraient l'amélioration de la fluidité du passage des marchandises tout au long de la chaîne des transports», a précisé M. Jeannin Damba, l'expert en formation auprès du Pade et du

Fonds d'appui à coûts partagés (F.a.c.p). L'identification des besoins en formation s'est faite sur la base d'un guide d'évaluation des besoins distribué aux entreprises par Mme Parfaite Pantou, qui a conduit cette étude. «L'exploitation des besoins fournis par les entreprises, à travers le guide, nous a permis de faire un groupage des entreprises en fonction des besoins

exprimés. Ce sont ces besoins qui ont été présentés aux organismes de formation et qui ont servi de base, pour préparer et finaliser les offres de formations», a expliqué Mme Parfaite Pantou.

L'atelier de Pointe-Noire a permis de mettre en place une commission d'experts qui va siéger pour examiner l'ensemble du contenu des programmes proposés, notamment leur conformité aux standards internationaux de formation continue et aux procédures en vigueur au Pade. Ainsi, après validation, par la Banque mondiale, de l'ensemble des projets, interviendra la mise en œuvre concrète des formations.

Il faut relever que ces formations seront financées à hauteur de 80% par le Pade, à travers son Fonds d'appui à coûts partagés (F.a.c.p). Les 20% restants étant à la charge des entreprises. A cet effet, des entretiens directs entre les experts du Pade et les organismes de formation ont permis à ces derniers de finaliser leurs demandes de financement ou de subvention auprès du Pade.

Paul TCHOMVO

Maître Sandra Célia M'BATCHI DHELLO BOUBAG, Notaire à Pointe-Noire, en son Etude sise 357, Avenue Boulevard Charles De Gaulle (au-dessus de Super Sonic, face PARK N SHOP), Boîte Postale: 4003, Téléphone: (242) 05.523.85.38; 06.631.74.01.

**INSERTION LEGALE**

Le Notaire ci-dessus nommé a, suivant acte authentique, reçu le vingt-six avril deux mille seize, enregistré folio 076/31, n°3196, procédé à la création de la société présentant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée à caractère pluripersonnel;

**Dénomination:** «CHAPLIN SERVICES», en sigle «C.P.G»;

**Objet:** La société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous pays:

- Importation et exportation de marchandises diverses, notamment les boissons et les aliments.

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, le tout pour son propre compte ou pour le compte des tiers;

**Capital:** FRANCS CFA UN MILLION (1.000.000);

**Siège:** Le siège social est fixé à Pointe-Noire, n° 119, rue des Marins, quartier Aéroport, non loin de l'hôtel «Georges»;

**Gérance:** Par Monsieur Georges Fabien MFOULA;

**R.C.C.M:** La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/ 16 B 1037.

Pour avis,

**Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG, Notaire.**

**Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI**

Notaire  
Sise à Brazzaville (République du Congo)  
Rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM)  
Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M)  
B.P: 14745 - Tél: (242) 06 662 43 35/05 516 70 79  
E-mail: etudepongui@yahoo.com

**AFRICA EVENTS & CATERING**

**En sigle «A.E.C»**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
Au capital de 10 000 000 de Francs CFA  
Brazzaville (République du Congo)  
3, Avenue Amilcar CABRAL,  
2e étage, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville  
RCCM CG/BZV/14 B 5445

**DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL & SON REMPLACEMENT**

Aux termes du Procès-verbal du Conseil d'Administration de la société «AFRICA EVENTS & CATERING», en sigle «A.E.C», Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 10 000 000 de Francs CFA, dont le siège social est sis à Brazzaville (République du Congo) 3, Avenue Amilcar CABRAL, 2e étage, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/14 B 5445, tenu en date à Brazzaville du 31 décembre 2015, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le 17 mai 2016, enregistré, le 18 mai de la même année, à la recette des Impôts de Baongo, sous le Folio 079/2, numéro 816, les Administrateurs ont décidé de: - nommer Monsieur MAKAYA-BOUEYA DZEMBET, en qualité de Directeur Général de la société, en remplacement de Monsieur Christophe JOUET, démissionnaire, cumulativement avec ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Dépôt légal des actes a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le 23 mai 2016, enregistré sous le numéro 16 DA 385.

Mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro M2/16-920.

Pour avis et mention,

**Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire**



DISTRIBUÉ PAR



TOUCHE D'ÉLÉGANCE  
CHOIX ET DESIGN

CÉLIANE



NILOÉ



KAPTIKA



6 Avenue Foch - Tel : 06 908 19 98 / 05 772 47 47 - [www.celecsa.com](http://www.celecsa.com)